



Envoyé en préfecture le 02/02/2026

Reçu en préfecture le 02/02/2026

Publié le



ID : 089-248900748-20260130-DEL20260115-DE

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU GÂTINAIS EN BOURGOGNE**

**RAPPORT ANNUEL
D'ACTIVITÉ
2025**

1. INTRODUCTION

- Présentation du territoire intercommunal

Située au carrefour de l'Île-de-France, de l'Orléanais et de la Bourgogne, la Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne allie dynamisme économique, patrimoine naturel et richesse historique. Avec ses villages authentiques, ses zones d'activités florissantes et son engagement en faveur de l'environnement, elle offre un cadre de vie attractif entre nature, culture et modernité.

La Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne est composée de villages et de hameaux regroupés en **26 communes**.

Le Gâtinais en Bourgogne c'est 17 828 habitants sur 404 km² de superficie. Sur les 26 communes qui forment le Gâtinais en Bourgogne, seules 4 ont une population de plus de 1 000 habitants. Le caractère rural de ce territoire laisse une place importante à la nature et aux cultures, mais aussi à des Zones d'Activités particulièrement développées.

Avec une population plus jeune que la moyenne départementale ainsi que des taux d'activité et d'emploi plus élevés, le Gâtinais en Bourgogne présente **un dynamisme certain**, sous-tendu par une politique active d'accueil des nouveaux arrivants.

- Rappel des compétences exercées par la Communauté de communes

La Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne existe depuis le 1^{er} janvier 1998. Regroupant 26 communes qui travaillent ensemble pour développer et aménager leur territoire, elle dispose de son propre budget (elle peut lever l'impôt) et s'occupe ainsi de certaines missions confiées par les communes : les compétences. Ces actions sont toujours réalisées dans l'intérêt de toutes les communes membres.

Au fil du temps, la Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne a pris en charge un certain nombre de compétences afin de répondre au mieux aux besoins du territoire.

Ce qu'elle fait pour vous

Une communauté de communes est un établissement public regroupant plusieurs communes, réunies en vue de réaliser un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. La Communauté de communes possède un pouvoir fiscal propre (elle peut lever l'impôt) et exerce certaines actions à la place des communes membres : ce sont les compétences. Au fil des années, la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne en a acquis plusieurs, qu'elle exerce à la place des communes mais toujours dans l'intérêt de toutes.

Compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace d'intérêt communautaire ;
- Actions de développement économique ;
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi) ;
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyages ;
- Collecte et traitement des déchets ;
- Protection et mise en valeur de l'environnement ;
- Politique du logement et du cadre de vie ;

- Construction, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;
- Action sociale d'intérêt communautaire ;
- Création et gestion de maisons de services au public.

Compétences facultatives :

- Assainissement non Collectif (SPANC) ;
- Aménagement numérique du territoire (dans le cadre du schéma départemental) ;
- Gestion de l'école de musique, de danse et d'art dramatique du Gâtinais en Bourgogne ;
- Gestion de l'école multisports du Gâtinais en Bourgogne ;
- Organisation directe ou soutien aux associations organisant des événements culturels, sportifs ou festifs permettant de dynamiser le territoire, renforcer son attractivité et valoriser son identité communautaire ;
- Contribution au service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

- Objectifs généraux de l'année écoulée :

2025 a été une année très chargée. Les services ont été amenés à travailler de façon soutenue sur toute une série de documents cadres qui sont présentés ci-dessous de façon à préparer le futur mandat :

- projet de territoire
- schéma de développement économique
- schéma directeur des systèmes d'information
- schémas directeurs pour l'eau potable pour 3 communes et 11 pour l'assainissement
- feuille de route du numérique responsable

Ces études vont désormais être mises en œuvre sous l'autorité des élus par les services.

2. GOUVERNANCE ET INSTANCES

- Conseil communautaire

Le Conseil communautaire compte 41 membres titulaires et 13 suppléants, représentant les 26 communes du territoire.

Le Conseil communautaire désigne :

- **Le Bureau communautaire**, qui regroupe le président, les vice-présidents et les maires des communes membres ;
- **Le président**, qui est l'organe exécutif de la Communauté de communes ;
- **Les vice-présidents**, chargés d'assister le président et d'exercer certaines compétences par délégation ;
- **Les commissions thématiques**, qui participent à l'élaboration des décisions.

Comment ça marche

Les conseillers communautaires siègent au sein du Conseil communautaire, qui se réunit une fois par trimestre en séance publique. Le Bureau, quant à lui, se réunit une fois par mois en séance non publique.

Conformément à la loi, tous les conseillers communautaires et municipaux des communes membres doivent être informés des décisions faisant l'objet d'une délibération. Ils reçoivent systématiquement les convocations et les comptes-rendus des séances. Ces documents sont également publiés sur le site de la collectivité et affichés.

Pour préparer les décisions, des commissions thématiques spécialisées ont été mises en place. Elles étudient les projets et dossiers avant leur présentation au Bureau ou au Conseil communautaire, où les décisions sont prises.

Créées pour la durée du mandat, les commissions intercommunales sont des outils de réflexion et de travail. Elles émettent des avis ou formulent des propositions, mais ne disposent pas de pouvoir décisionnel. Certaines sont obligatoires, tandis que d'autres sont facultatives.

Commissions obligatoires

Commission d'appels d'offres (CAO)

- **Rôle :** Gérer les procédures de passation des marchés publics lorsque l'intercommunalité dépasse les seuils nécessitant une mise en concurrence.
- **Composition :** Présidée par le président de la Communauté de communes et composée de membres titulaires et suppléants désignés par le conseil communautaire parmi ses membres.

Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT)

- **Rôle :** Évaluer et répartir les charges liées aux compétences transférées par les communes membres à la communauté de communes.
- **Composition :** Constituée de représentants des communes membres, élus par leur conseil municipal.

Commission intercommunale d'accessibilité (CIA)

- **Rôle :** Veiller à l'accessibilité des équipements et services aux personnes handicapées ou à mobilité réduite. Elle élabore un rapport annuel.
- **Composition :** Membres désignés par le conseil communautaire, incluant des associations représentatives des personnes handicapées.

Commission de délégation de service public (CDSP)

- **Rôle :** Intervenir principalement pour l'analyse des candidatures et des offres dans le cadre des délégations de service public, conformément à l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).
- **Composition :** Présidée par le président de la Communauté de communes et composée exclusivement d'élus désignés par le Conseil communautaire, avec un nombre de titulaires et de suppléants fixé par ce dernier.

Commission intercommunale des impôts directs (CIID)

- Rôle : Émettre un avis consultatif sur les évaluations foncières des propriétés bâties et non bâties, dans le cadre de la révision des valeurs locatives. Assister les services fiscaux dans l'établissement des bases d'imposition pour les impôts directs locaux (taxe foncière, cotisation foncière des entreprises – CFE, etc.).
- Composition : Présidée par le président de la Communauté de communes et composée d'élus municipaux désignés par le Conseil communautaire sur proposition des communes membres.

Commissions facultatives

En complément des commissions obligatoires, les commissions facultatives sont mises en place selon les besoins spécifiques du territoire et les priorités définies par la Communauté de communes. Elles offrent un cadre de réflexion et d'échanges sur des thématiques particulières. Bien qu'elles n'aient pas de pouvoir décisionnel, elles contribuent à enrichir les débats et à orienter les choix stratégiques.

Liste des commissions thématiques :

- Aménagement du territoire
- Culture et patrimoine
- Déchets ménagers
- Développement économique
- Finances
- Gemapi
- Loisirs, enfance, jeunesse et sports
- Procédures adaptées
- Réflexion pour la prise de compétence santé
- Services techniques, numériques et téléphonie
- SPANC et réflexion pour la prise de compétences assainissement collectif et eau potable
- Subvention aux associations
- Transition environnementale

3. LES SERVICES

Les effectifs :

Les effectifs au 31/12/2025 par service (certains agents travaillent pour deux services différents).

Service	Nombre d'agents	Poste	Catégorie	Qualité
Administration générale	4			
		DGS	A	CDD
		DGA Chargé de mission développement éco, santé, tourisme	A	CDD
		Secrétaire de Direction	B	CDI
		RH	A	Fonctionnaire
Communication	1			
		Responsable communication	A	CDD
Finances et marchés publics	2			
		Directeur du service	B	Fonctionnaire
		Agent comptable	C	Fonctionnaire
Environnement/OM/Spanc	6			
		Directeur du service	A	CDI
		Ambassadeur du tri	B	Fonctionnaire
		2 agents administratifs et de facturation	C	Fonctionnaire
		2 Techniciens Spanc	C	Fonctionnaire
Aménagement du territoire	3			
		Directeur du service	B	Fonctionnaire
		2 instructeurs Urbanisme	B et C	Fonctionnaire
Services Techniques	6			
		Directeur du service	B	Fonctionnaire
		Adjoint au directeur	C	Fonctionnaire
		2 agents techniques polyvalents	C	Fonctionnaire
		2 agents d'entretien dont un en arrêt accident du travail non	C	Fonctionnaire
Transition environnementale	1			
		Directeur du service	B	CDD
Accueil	2			
		Directeur du service	C	Fonctionnaire
		Agent d'accueil	C	Fonctionnaire
Ecole de musique	2			
		Coordo pédagogique 6h/semaine	B	CDD
		Secrétaire 19h/semaine	C	Fonctionnaire
Evènementiel	1			
		responsable évènementiel	B	Fonctionnaire

Service	Nombre d'agents	Poste	Catégorie	Qualité
Enfance/jeunesses Sports	19	Directeur service chargée de la CTG	C	Fonctionnaire
		Coordo administrative	B	CDD
		3 Directrices de pôle	C	Fonctionnaire
		1 Directrice de pôle et responsable EMS	C	Fonctionnaire
		Agent de facturation et relation avec les familles	C	Fonctionnaire
		Agent Administratif (mi-temps)	C	Fonctionnaire
		2 Animateurs	C	Fonctionnaire
		8 Aanimateurs	C	CDD
		1 Animateur	C	CUI

Les mouvements notoires de personnels 2025 :

- Recrutements d'animateurs pour faire face à l'ouverture de nouveaux accueils collectifs de mineur (Nailly, Saint-Agnan, Domats...)
- Mouvement interne d'un technicien SPANC pour prendre le poste d'adjoint au directeur du service technique
- Recrutement d'un technicien SPANC
- Mouvement interne de la directrice de l'école de musique sur la mission de responsable évènementiel

La formation

Elle a concerné tous les services.

Les actions de formation les plus marquantes :

- 97 jours de formation CNFPT dans divers domaines
- 18 jours de formation spécifique service technique (habilitation électrique, CASES conduite différents engins, habilitations autorisation à intervenir à proximité des réseaux)
- 16 agents formés aux gestes de premier secours.
- formations spécifiques urbanisme
- formations spécifiques Comptabilité
- formations spécifiques SPANC

Perspectives 2026

- Départ du chargé de mission développement économique, santé et tourisme (fin de CDD) remplacé par un Attaché titulaire.

Centre de santé

Dès le 1er janvier 2026 la CCGB a intégré le personnel du centre de santé de DOMATS à la suite du transfert de compétence et a recruté le personnel administratif nécessaire à la continuité du fonctionnement du centre de santé.

Personnels du centre de santé :

- 1 médecin en CDD pour 14h/semaine
- 2 médecins vacataires
- 1 pédicure-podologue en CCD à temps plein
- 1 sage-femme en détachement à temps plein
- 1 responsable administratif en CDD à temps plein
- 2 secrétaires médicales à temps plein

Il reste à recruter une secrétaire à temps plein.

Formation

Les incitations à la formation seront maintenues. Toutes les formations obligatoires (intégration) seront programmées.

Carrières

Plusieurs agents vont pouvoir bénéficier d'avancement de grade à l'ancienneté courant 2026. D'autres sont en attentes des résultats de concours.

4. BILAN 2025 /PERSPECTIVES 2026

Organisé par grands secteurs :

Administration

Les processus administratifs ont été encore améliorés en 2025 et continueront de l'être en 2026.

Les Autorisations de Programme-Crédits de Paiement (AP-CP) ont été introduits dans le budget 2025. En 2027, ce sera au tour des Autorisations d'Engagement-Crédits de Paiement qui sont le pendant en fonctionnement des AP-CP. Cela nécessite toutefois le passage en comptabilité d'engagement exigé par la M57 et auparavant par la M14.

De la même manière, pour permettre l'information la plus claire aux élus, les délais d'envoi des dossiers pour les réunions statutaires (Conseil et Bureau communautaires) ont été portés à 15 jours, contre 10 en 2024. A souligner que le délai légal est de 5 jours. Il n'est pas prévu en 2026 d'allonger ce délai sous peine d'alourdir le fonctionnement de la CCGB.

Sur le plan informatique, la CCGB s'est doté d'un Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI) qui doit être le fil rouge des cinq prochaines années. Elaboré en lien avec l'Agence Régionale du Numérique et de l'Intelligence Artificielle (ARNIA), il envisage les différents outils (ordinateurs, logiciels, serveurs, ...) et risques (cybersécurité). Certaines fiches mentionnent par ailleurs les cas où le recours à l'intelligence artificielle est possible. C'est d'ailleurs sur ce sujet que les efforts 2026

porteront. Il s'agit en effet d'utiliser cette technologie pour améliorer et faciliter le travail des agents sur le plan de la rédaction des actes administratifs, des plannings, des comptes-rendus de réunion...

En matière d'information, il est à noter que le compte-rendu de la réunion hebdomadaire des chefs de service est diffusé à l'ensemble des agents, ainsi qu'au Président et aux vice-Présidents.

Outre le SDSI, l'ARNIA a aidé la CCGB dans la rédaction de sa feuille de route sur le numérique responsable en lien avec la commune de Montacher-Villegardin. L'objectif est de donner aux agents des outils permettant la réduction de l'empreinte carbone dans l'utilisation de l'informatique. Il peut s'agir de gestes simples (extinction des écrans...) comme d'objectifs plus ambitieux (Plan de continuité d'activité). 2026 sera l'année de mise en œuvre de cette feuille de route, présentée devant toutes les collectivités membres de l'ARNIA en décembre 2025 à Dijon.

En 2026, l'excellente collaboration avec l'ARNIA se poursuivra puisqu'un nouveau logiciel de rédaction et de transmission des actes administratifs sera mis en place, facilitant le travail des agents. A cette occasion, la messagerie Pastell sera remplacée par un outil beaucoup plus convivial, ce qui était souhaité par de nombreux élus.

Le projet de territoire que les élus ont adopté lors du dernier Conseil communautaire sera poursuivi en 2026. Le même bureau d'études continuera d'assister la CCGB à la fois dans la rédaction administrative des fiches actions validées par les élus et leur mise en œuvre.

Aménagement du territoire et urbanisme

1. Urbanisme-planification

La Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne a la compétence « élaboration du document d'urbanisme » dont le service urbanisme assure la mission en partenariat avec les communes du territoire.

A-SCoT (Schéma de Cohérence Territorial) du PETR du Nord de l'Yonne

Le SCoT approuvé en 2022 n'a pas fait l'objet de procédures afin d'être compatible avec les lois dont la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette).

Pour rappel, les différentes lois passées et en cours :

La loi « Climat et Résilience » de 2021 impose une réduction de 50 % de la consommation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF) pour le 22 août 2031 sur la base de la consommation faite entre 2011 et 2020. Puis, à l'horizon 2050 d'aboutir au zéro artificialisation nette (ZAN).

La loi « ZAN 2 » du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux a eu deux impacts sur la loi de 2021 :

1/Modifier les délais de mise en œuvre de la compatibilité des documents SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), SCoT et PLUi par rapport aux objectifs de réduction de 50% pour la période 2021 à 2031 :

- SRADDET avant le 22/11/2024 ; deux modifications approuvées le 17 et 18/10/2024 ;
- SCoT avant le 22/02/2027 ;
- PLUi avant le 22/02/2028 après cette date les zones 2AU ne pourront plus être ouvertes à l'urbanisation.

2/Intégrer les Projets d'Envergure Nationale ou Européenne (PENE) dans l'enveloppe, dont les projets industriels d'intérêt majeur que la CCGB vise pour son territoire.

La loi Trajectoire de Réduction de l'Artificialisation Concertée avec les Elus (TRACE) a été adoptée au Sénat en première lecture le 18/03/2025, mais n'a pas été examinée par l'Assemblée. Le texte apporte des modifications importantes :

- Suppression de l'objectif national uniforme de réduction de 50% de consommation des espaces ENAF d'ici 2031 et prévision de reporter à 2034 dans une logique régionalisée ;
- Possibilité aux régions de définir leurs propres trajectoires intermédiaires, tout en conservant l'objectif national ZAN en 2050 ;
- Exemptions du calcul de consommation de certains projets = par exemple pour les PENE, pour les infrastructures de production d'énergie renouvelable...

Bilan 2025 et perspectives 2026

Les élus ne se sont pas engagés dans une procédure de révision. Aussi, à ce jour, il n'y a pas de frais engagés avec un bureau d'études pour la procédure de révision/modification du SCoT.

Réalisations 2025

Pour l'année **2025** : la cotisation annuelle au profit du PETR pour l'agent en charge des actions suivantes :

- suivi du SCoT (RAS pour 2025) ;
- suivi du dossier « La Seine nourricière » et « AgriParis Seine » avec le Projet d'Alimentation Territorial (PAT) : phase de réalisation. Le PETR a été désigné lauréat de la Banque des territoires ; il a récupéré près de 600 000 euros pour financer l'agriculture biologique du territoire.
- suivi du « Territoires En Action » (TEA) : 3 projets financés par la Région
- suivi de l'élaboration du « schéma directeur cyclable » = phase diagnostic du Plan Vélo du PETR du Nord de l'Yonne. Le coût de l'étude se situe autour de 70 000 €, dont 1 745 € pour la CCGB. L'ancienne voie ferrée Sens-Courtenay est intégrée au schéma.
- FEDER (Fonds européen de développement régional) rural 4 dossiers accompagnés, dont celui du centre de culture enfance et jeunesse de la CCGB ;
- réalisation d'une étude sur la mobilité des salariés du Nord de l'Yonne.

La cotisation de la CCGB est de **16 903,07 €** sur 135 582,50 € (14 475,95 € en 2024 sur 116 118,83 €), hors agents du Contrat Local de Santé (CLS).

BP 2026

Pour l'année **2026** : ligne de cotisation à prévoir de **18 000 €**.

2.PLUi

Le 12 avril 2024, le PLUi a été approuvé. Une première modification simplifiée a été opérée et approuvée le 13 décembre 2024. Le service urbanisme centralise l'ensemble des demandes émanant des élus, des particuliers, des instructrices qui relèvent de procédures différentes. Cette fin d'année

2025, une procédure de modification simplifiée n° 2 sera assurée en interne par la chargée de mission planification.

Le recours contre le PLUi-2024 engagé depuis septembre 2024, a généré une dépense de 3 000 € en 2025 sur un total de 4 800 € prévus. Les conclusions de l'avocat de la CCGB ont été transmises au Tribunal administratif en mai 2025. La procédure suit son cours.

Le PLUi n'a pas fait l'objet de nouveaux recours à la suite de l'approbation de la modification simplifiée n°1.

Le service

La responsable de service est la chargée de mission planification des documents d'urbanisme. Cette charge représente 0,8 ETP.

Le service urbanisme-planification est installé à Saint-Valérien rue des Martinières (ex tri-postal) depuis juin 2024. Il n'a pas de nouveaux besoins pour l'année 2026.

3. Application du droit des sols (ADS)

Le service urbanisme assure la mise en œuvre du droit des sols pour l'ensemble du territoire de la CCGB. Cette prestation, au sein d'un même service pour le compte des maires, permet d'assurer une instruction maîtrisée et équitable pour les élus, les administrés et le territoire.

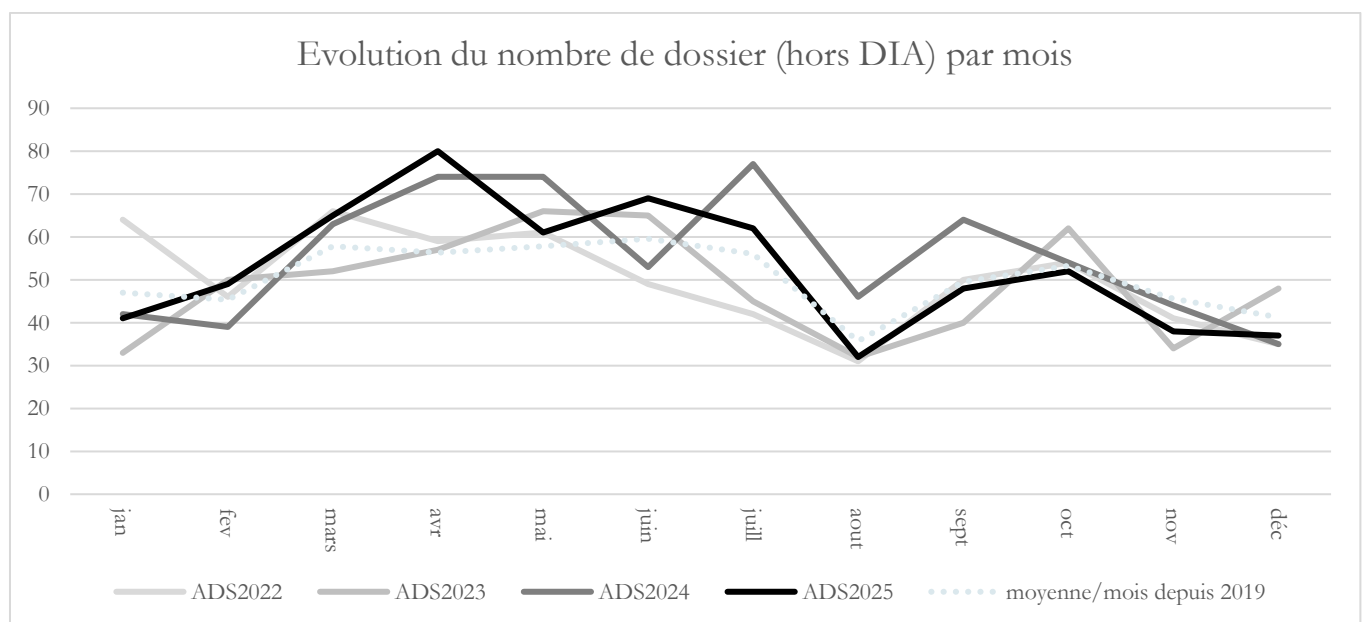
Bilan quantitatif et comparatif pour l'instruction des 26 communes

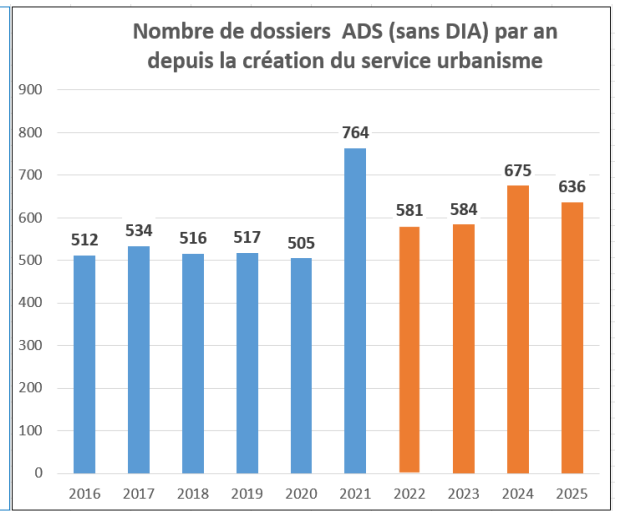
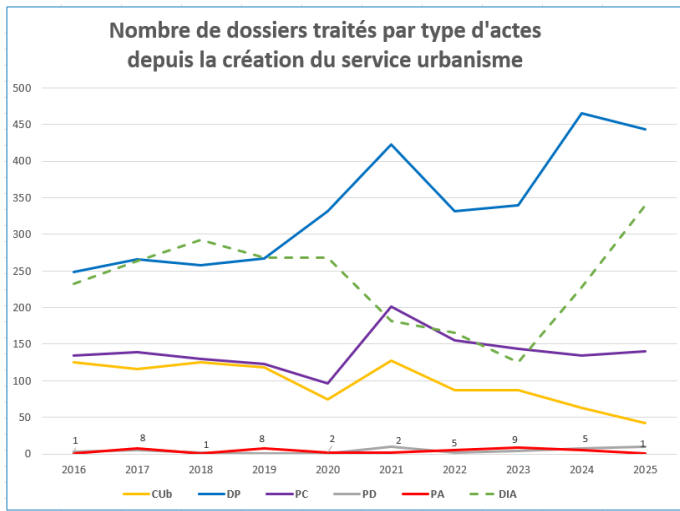
Bilan annuel des autorisations d'urbanisme

Le total des dossiers ADS traités est de 559 au 31 octobre 2025.

Deux dossiers sont en cours de traitement cette année par les services de l'Etat pour le champ photovoltaïque de Savigny-sur-Clairis et le projet agrivoltaïque à Brannay.

Le premier semestre a été très chargé et les chiffres sont bien supérieurs à la moyenne du nombre de dossiers traités les années précédentes. Cela démontre encore une très bonne dynamique sur le territoire.

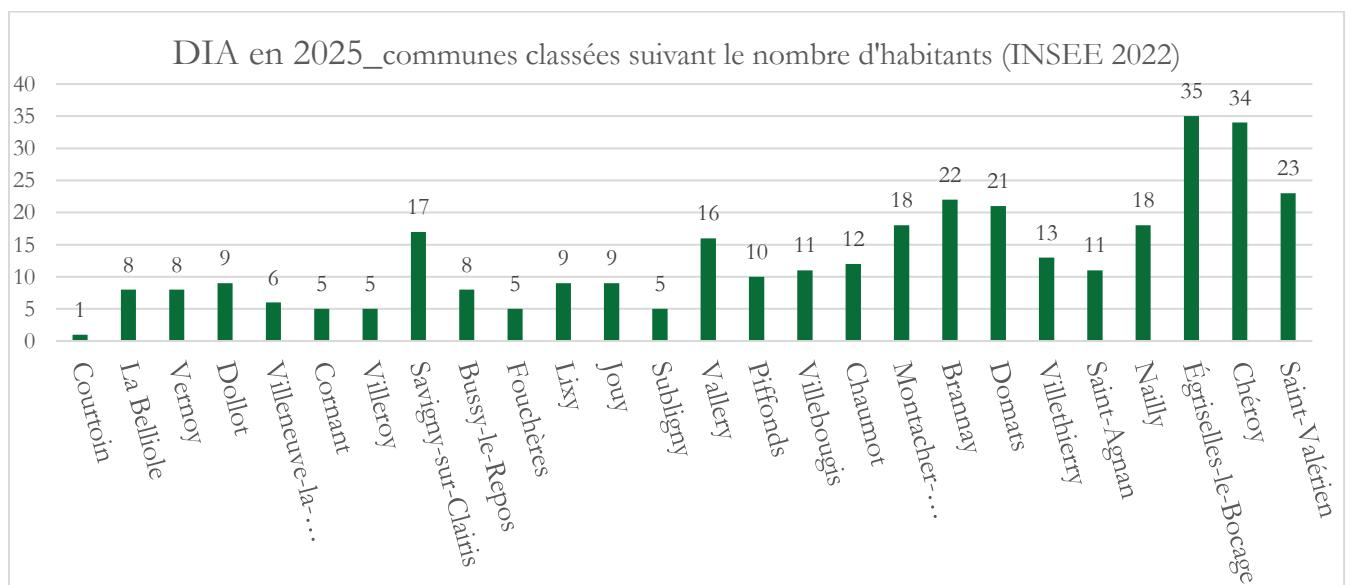
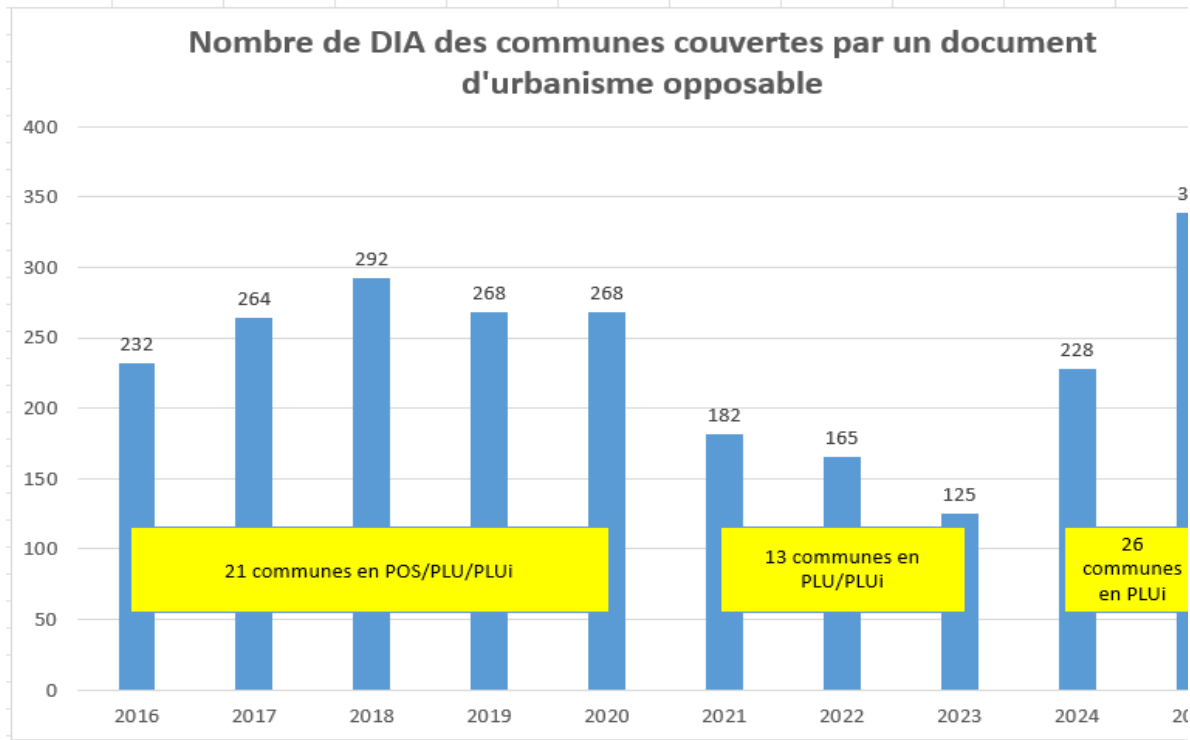




Dossiers	2025
CUB	42
DP	443
PC	140
PD	10
PA	1
Total	636

Bilan annuel des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)

339 dossiers de DIA ont été traités. L'augmentation est due aux 5 communes « ex-RNU » et aux 8 communes « ex-POS caduc » qui sont depuis l'approbation du PLUi soumises au droit de préemption urbain.



Bilan de l'aide juridique (hors convention) apportée aux communes pour des litiges

Plusieurs mairies ont sollicité le service urbanisme tout au long de l'année, pour qu'il apporte son aide juridique sur divers contentieux :

- travaux réalisés sans autorisation ADS : 10 dossiers
- travaux réalisés avec autorisation mais non conformes : 10 dossiers
- caducité des autorisations ADS car chantier stoppé depuis plus d'un an : 3 dossiers
- permis de construire précaire dont les bâtiments doivent être retirés dans un temps limité : 1 dossier.
- récolement : 2 dossiers.

Le temps passé sur ces dossiers est très variable. Il comprend la prise de connaissance avec la secrétaire de mairie puis éventuellement sur le terrain, un temps de recherche juridique, le retour d'une réponse avec les documents à compléter (PV, mise en demeure, courrier au TA...) et éventuellement un rendez-vous avec les pétitionnaires.

Bilan 2025 de la dynamique du territoire par le prisme des demandes ADS

Les nouvelles constructions autorisées cette année

N.B. : les dossiers en cours d'instruction ne sont pas comptabilisés (x)

<i>Tableau récapitulatif des autorisations en 2025</i>		Nombre de construction à usage de :				Surf. de PP
Communes	PC et objet	Logement	Agri	ZAE	Equip. pub	EnR/m ²
La Belliole						
Brannay	PC 5 : une maison = 143 m ²	1				
Brannay	PC 7 : agrivoltaïsme		en cours DDT			3,9 ha/19,63ha 20%
Bussy-le-Repos	PC 3 : une maison = 360 m ²	1				
Chaumot	PC 1 : une maison = 171 m ²	1				
Chaumot	PC 3 : une maison = 93 m ²	1				
Chaumot	PC 5 : une maison = 94 m ²	1				
Chéroy	PC 1 : une maison = 93 m ²	1				
Chéroy	PC 7 : 34 logements semi-collectifs Habellis = 2 183 m²	0				
Cornant						
Courtoin	PC 1 : 6 cellules de stockage de grains = 230 m ²		1			

Dolot	PC 1: changement de destination d'une grange en une maison = 83 m ²	1				
Domats						
Égriselles-le-Bocage	PC 4 : une maison = 165 m ²	1				
Égriselles-le-Bocage	PC 5 : une maison = 95 m ²	1				
Fouchères						
Jouy						
Lixy						
Montacher-Villegardin	PC 1 : une maison = 102 m ²	1				
Montacher-Villegardin	PC 2 : un hangar agricole avec panneaux photovoltaïques = 806 m ²		1			806
Montacher-Villegardin	PC 3 : une tiny house = 29 m ²	1				
Montacher-Villegardin	PC 4 : une maison = 88 m ²	1				
Montacher-Villegardin	PC 5 : un hangar agricole avec panneaux photovoltaïques = 591 m ²		1			591
Montacher-Villegardin	PC 7 : une maison = 88 m ²	1				
Nailly						
Piffonds	PC 2 : un hangar agricole avec panneaux photovoltaïques = 840 m ²		1			840
Saint-Agnan						
Saint-Valérien	PC 8 : re-construction d'une maison = 289 m ²	1				
Saint-Valérien	PC 9 : un réservoir d'eau de 300 m ³ = 59 m ²				1	
Savigny-sur-Clairis	PC 1 : un bâtiment de stationnement couvert ASPDC = 388 m ²	0				
Savigny-sur-Clairis	PC 4 : un local pour stockage matériel et bureau ASPDC = 100 m ²	0				
Savigny-sur-Clairis	PC 6 : centrale photovoltaïque au sol 4 151 m ² - SOPRALOG			1		4151
Savigny-sur-Clairis	PC 7 : un bâtiment industriel de 2019 m ² - SOPREMA			1		

Savigny-sur-Clairis	PC 9 : une maison = 102 m ²	1				
Savigny-sur-Clairis	PC10 : une maison = 101 m ²	1				
Savigny-sur-Clairis	PC 11 : agrivoltaïsme		en cours DDI			2,2ha/10,8ha 20%
Subligny	PC 2 : 3 maisons = 361 m ²	3				
Subligny	PC 4 : hangar agricole avec panneaux photov = 1 768 m ² (idem PC 2 à Vill la D)		1			1768
Subligny	PC 6 : aménagement intérieur pour création de 4 T2= création 65 m ² soit total 187 m ²	4				
Subligny	PC9 : une maison = 200 m ²	1				
Vallery	-					
Vernoy	PC 2 : une maison = 149 m ²	1				
Vernoy	PC3 : une maison = 86 m ²	1				
Villebougis	PC 1 : cantine scolaire = 232 m ²				1	
Villebougis	PC 9 : une maison = 95 m ²	1				
Villeneuve-la-Dondagre	PC 1 : un hangar agricole avec panneaux photovoltaïques = 1 716 m ²		1			1716
Villeneuve-la-Dondagre	PC 2 : cf PC 4 à Subligny		RAS			RAS
Villeneuve-la-Dondagre	PC 4 : une maison = 51 m ²	1				
Villeroy						
Villethierry						
TOTAL		28	6	2	2	9872

x = en cours d'instruction

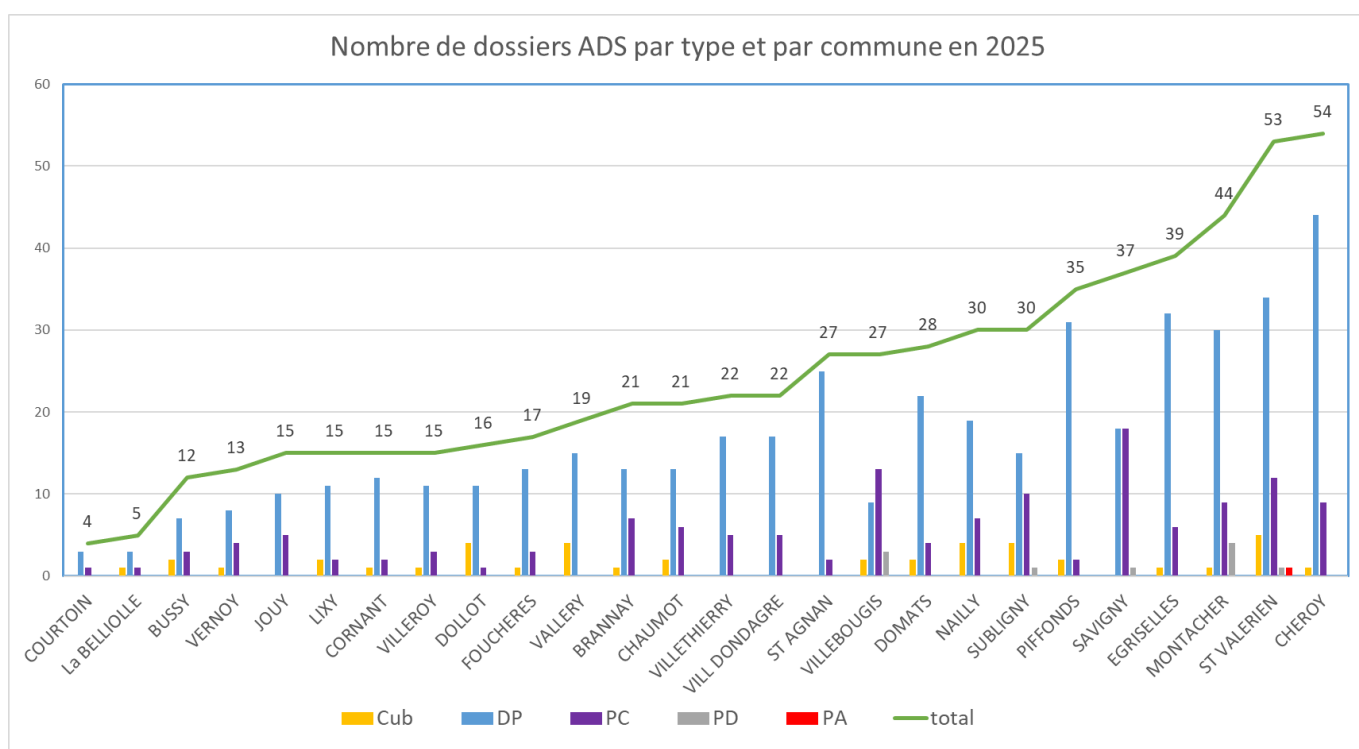


La répartition des dossiers d'urbanisme sur le territoire

	COURTOIN	La BELLIOLE	BUSSY	VERNOY	JOUY	LIXY	CORNANT	VILLEROY	DOLOT	FOUCHERES	VALLERY	BRANNAY	CHAUMOT	VILLETHIERRY	VILL DONDAGRE	ST AGMAN	VILLEBOUGIS	DOMATS	NAILLY	SUBLIGNY	PIFFONDS	SAVIGNY	EGRISSELLES	MONTACHER	ST VALERIEN	CHEROY	total
Cub	0	1	2	1	0	2	1	1	4	1	4	1	2	0	0	0	2	2	4	4	2	0	1	1	5	1	42
DP	3	3	7	8	10	11	12	11	11	13	15	13	13	17	17	25	9	22	19	15	31	18	32	30	34	44	443
PC	1	1	3	4	5	2	2	3	1	3	0	7	6	5	2	13	4	7	10	2	18	6	9	12	9	140	
PD	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	1	0	1	0	4	1	10	
PA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	
total	4	5	12	13	15	15	15	15	16	17	19	21	21	22	22	27	27	28	30	30	35	37	39	44	53	54	636

CU b : certificat d'urbanisme opérationnel // DP : déclaration préalable // PC : permis de construire

PD : permis de démolir // PA : permis d'aménager



Service technique

L'année 2025 n'a pas connu d'événements majeurs, mais elle a illustré l'importance du travail régulier du service technique. Les actions menées au quotidien ont permis de garantir le maintien en bon état d'usage des bâtiments communautaires, du bon entretien des espaces verts et du maintien de la qualité du service rendu.

Activités marquantes :

- Pour rappel, depuis le mois de novembre 2024, sont organisées des visites quotidiennes d'un agent technique au gymnase ainsi qu'aux tennis couverts. Cela permet d'avoir un

regard sur l'utilisation des locaux. Depuis, les dégradations au gymnase se font de plus en plus rares.

- Les 4 lanternes de la zone d'activité de Vallery ont été remplacées par des éclairages LED. Les services techniques ont curé le fossé de long des parcelles n° ZO 45, 106 et 104. Le chemin attenant a été refaçonné afin que les eaux de pluie s'écoulent correctement dans le collecteur.
- Début novembre, tous les portails clôturant les systèmes de défense incendie des zones d'activité ont été remis en état. Les portails ont été redressés, les poteaux porteurs réalignés puis re-scellés et les serrures ont été remplacées.
- Les descentes de gouttière des tennis couverts ont été modifiées par la société titulaire du lot 5 couverture, bardage, isolation lors de la construction de l'équipement.
- Le remplacement de l'éclairage du gymnase a été effectué les 29 et le 30 décembre.

Projets 2026 :

La zone d'activité Sud Gâtinais

- Réhabilitation du système de défense incendie située derrière l'entreprise FM LOGISTIC ;
- Mise en place d'un aménagement paysager à l'entrée de la ZAC. Pour cela, il faudra transplanter le Magnolia Grandiflora, actuellement situé à gauche de l'entrée de l'atelier d'Enfer puis de créer autour de cet arbre un massif floral à partir de végétaux tel que des Buddleia, Cotinus Coggygria, Hibiscus, Syringa... ;
- Réhabilitation des totems d'entrée des ZAC.

La zone d'activité Nord Gâtinais

- Réfection d'une portion de la voirie faiblement dégradée, face à l'entrée de l'usine EURIAL ;
- Réhabilitation de la réserve incendie ;
- Réflexion collective concernant la création d'un verger conservatoire partagé sur la parcelle YT 40, de la CCGB (pointe entre EURIAL et RENAULT).

Les stations d'épuration

- Réflexion en lien avec l'entreprise en charge de l'exploitation des stations d'épuration, concernant le remplacement à venir des automates de gestion. La disparition du réseau télécom 3G rendra nos appareils inopérants d'ici l'horizon 2027.

Le gymnase

- Remplacement des équipements sportifs (filets de but, tapis muraux salle Dojo) ;
- Remplacement total des équipements de la salle de musculation ;
- Remplacement du système d'ouverture des portes par un système d'ouverture électronique similaire aux tennis couverts (ouverture à l'aide d'un badge ou via un téléphone portable au choix), qui puisse être conservé en vue de la future réhabilitation ;
- Réflexion concernant l'installation d'une télégestion destinée à piloter à distance certains équipements.

L'atelier technique

- Poursuite des travaux d'aménagement intérieur (peinture murale et vestiaires masculins / féminins),
- Etude du remplacement du mode de chauffage par un système écoénergétique
- Installation d'un volet métallique devant la porte d'entrée
- Achat d'un lave-vaisselle professionnel destiné au nettoyage de toutes les vaisselles à l'issue d'une festivité.

Locaux de Chéroy

- Remplacement progressif des blocs d'éclairage (néons) par des blocs (pavés LED)
- Réagencement de la cuisine : les fournitures sont achetées, les meubles sont montés et stockés à l'atelier en attente de l'installation en début d'année.

Tennis couverts

- Etude pour la mise en place d'un automate, permettant de piloter le chauffage et l'éclairage à distance.
- Réorientation des lumières des cours.

Flotte de véhicules

FLOTTE VÉHICULES LÉGERS		
CITRÖEN BERLINGO 1,9 L DIESEL	ANNÉE 1998	182 000 kms
CITRÖEN BERLINGO 1,6 L HDI	ANNÉE 2005	203 000 kms
RENAULT KANGOO 1,5 L DCI	ANNÉE 2015	116 000 kms
RENAULT CLIO 1,5 DCI	ANNÉE 2010	204 000 kms
TOYOTA YARIS 1,3 L ESSENCE / HYBRIDE RECHARGEABLE	ANNÉE 2023	50 000 kms
CITRÖEN BERLINGO 100 % ÉLECTRIQUE	ANNÉE 2023	16 000 kms
FLOTTE VÉHICULES UTILITAIRES		

RENAULT MASTER BENNE 2,3 L DCI	ANNÉE 2024	20 000 kms
RENAULT MAXITY	ANNÉE 2010	150 000 kms

Entretien des véhicules

Maintien d'une enveloppe de 5 000 € par véhicule.

Actions prévues en 2026

- achat d'un appareil de mesure de la qualité de l'air intérieur pour nos bâtiments et le prêt aux communes ;
- achat de fournitures d'entretien (chasse d'eau, visserie, ...) ;
- formation des agents à la manipulation d'engins de chantier (nacelle, mini-pelle, ...) ;
- achat d'Equipements de Protection Individuels (EPI) pour effectuer des contrôles électriques, EPI de sécurité servant à visiter les toits des tennis couverts ;
- gestion technique de la reprise du centre de santé (entretien du terrain et maintenance dans les locaux) ;
- remise en état des toilettes sèches des jardins de Vallery ;
- installations des panneaux d'entrée de territoire (figer les emplacements en lien avec les maires, instruire les déclarations de travaux). Les Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) seront instruites par le fournisseur.

Développement économique

L'année 2025 a vu une nouvelle progression dans la réunion inter-entreprises. Même si le nombre de sociétés présentes (une trentaine) a fléchi depuis les deux dernières éditions, cette réunion a été plus riche en discussions. Les entreprises ont pu rebondir sur les propositions qui leur ont été présentées. Le schéma de développement économique ainsi que le projet de territoire ont été présentés aux entreprises le 15 janvier.

Le Conseil communautaire a adopté en décembre 2025 le schéma de développement économique. Celui-ci vise à sortir de la logique du tout logistique en envisageant des pistes nouvelles vers le développement productif vert, le tourisme... A ce titre, la CCGB a rencontré le directeur de l'IUT de Fontainebleau qui s'est montré très intéressé pour un partenariat avec le Gâtinais en matière de formation.

Cette année encore, la participation au SIMI a été fructueuse puisque de nombreux contacts ont été établis.

En ce qui concerne la réunion des commerçants et des artisans, organisée en lien avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, l'affluence a été faible. La CCGB a renouvelé pour 3 ans sa convention avec l'organisme consulaire et envisage une modification de la forme de cette réunion, sans doute sous forme de buffet à la mi-journée.

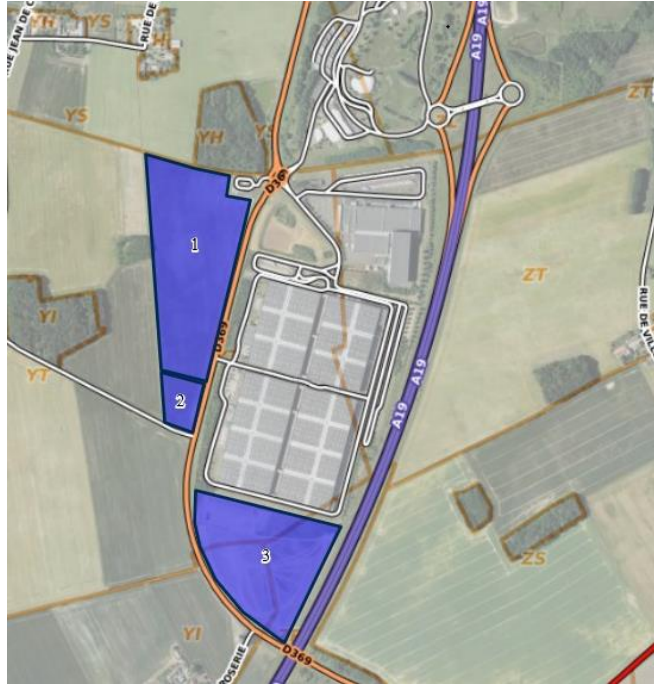
Enfin, les réunions de Territoires d'industrie et du Réseau économique territorial se sont poursuivies en 2025.

ZA Nord Gâtinais

La vente du terrain YT 56 (1 sur le plan) a bien été signée en décembre dernier. Comme prévu dans l'acte, la CCGB doit à l'entreprise la desserte de son terrain. Pour ce faire, il est prévu un rond-point sur la RD 369 qui permettra également la desserte du projet des parcelles YT 37 (Fouchères), ZP 31 (Subligny), YI 8 (Villeneuve la Dondagre) (3 sur le plan) ainsi que la création d'une voirie.

En 2026, la CCGB acquerra la parcelle YT 17. Les autres seront prochainement acquises par la Communauté de communes.

La vente du terrain 3 sur le plan se déroulera en 2026, à l'issue de la purge du permis de construire déposé au mois de décembre, si tant est que le SDIS accepte une dérogation à ses règles.



ZA Sud Gâtinais

L'essentiel de l'actualité de cette zone concerne la mise à niveau de la défense incendie. Il est ainsi prévu de travailler conjointement avec le SDIS pour prévoir les aménagements à apporter.

L'acquisition des terrains au-delà de l'autoroute sur les communes de Savigny-sur-Clairis (ZD 102J et ZD 102K) et Piffonds (YC 34) devrait intervenir en 2026 pour un montant de 851 644 € plus rémunération SAFER 91 980 € et indemnité d'éviction 87 634,16 €. Total : 1 031 258,16 € HT.

ZA du Bordeaux (Chéroy)

Aucun développement n'est intervenu depuis la délivrance d'un permis de construire en 2023.

ZA de Domats

La CCGB dispose d'un acheteur pour les terrains restant dans cette zone. Ces éléments seront à approfondir en 2026.

ZA de Vallery

Aucun développement n'est intervenu cette année.

Tourisme

2025 a été l'année de la mise en place de la taxe de séjour. Elle est estimée à 30K€. Cette recette a été versée à l'Agence d'Attractivité Sens Intense (AASI) à laquelle la Communauté de communes adhère depuis le 1^{er} janvier 2024.

La directrice de l'AASI a présenté le compte-rendu d'activités devant la commission Culture, Patrimoine et Tourisme sans que celui-ci soit très éclairant du fait d'un manque d'informations financières. L'agence a effectué deux visites d'ambassadeurs (à Vallery et Saint Valérien), et une visite de groupe à Vallery.

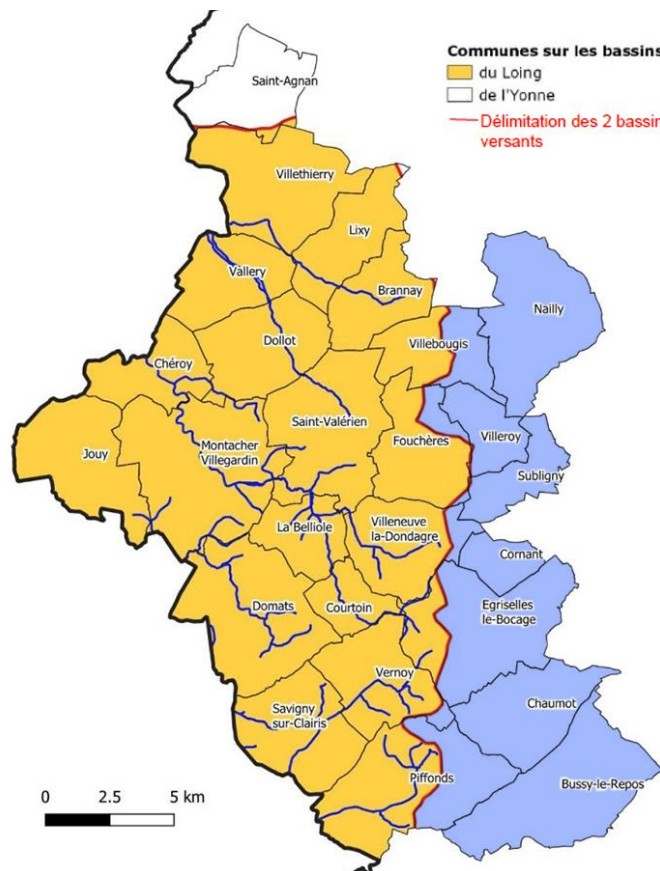
Pour 2026, l'AASI envisage de créer des vidéos permettant de découvrir les monuments fermés grâce à son smartphone. Elle prévoit aussi de doter quelques églises de dispositifs d'ouverture grâce à un smartphone.

Par ailleurs, la CCGB poursuit sa collaboration avec la 3CBO (Communauté de communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouagne) sur la voie cyclable de la Clairis. Elle finance ainsi en partie le poste de chef de projet tourisme de la 3CBO. Après

Enfin, le projet de voie verte sur l'ancienne voie ferrée Sens Montargis a été validé et transmis aux différents ministères pour avis. Il semblerait que le délai d'instruction soit de l'ordre de 4 ans.

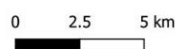
Environnement et transition environnementale

1. Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)



A) Bassin du Loing (actions réalisées par l'Établissement d'Aménagement Gestion des Eaux EPAGE du Bassin du Loing)

Loing (actions Public)



Le bassin versant du BETZ

Réalisé en 2025 :

Travaux de restauration de la continuité écologique et hydromorphologique du Betz à Domats

Dans le cadre de la restauration de la continuité écologique et de l'amélioration de l'hydromorphologie du Betz à Domats, l'EPAGE du Bassin du Loing a réalisé des travaux sur un linéaire d'environ 1,3 km, compris entre le lavoir communal (source du Betz) et la source de la Reine.

Ces travaux comprennent notamment les éléments suivants :

Tronçon amont : suppression des ouvrages communaux et restauration de la physionomie du cours d'eau ;

Tronçon central : reméandrage du cours d'eau et création de dépressions humides ;

Tronçon aval : reméandrage du cours d'eau et aménagement du passage busé en pont cadre.

Ces derniers ont débuté le 18 septembre 2024 avec le recrutement d'une entreprise, pour un montant de 300 000 € HT et financé à 80 % par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN). Le reste à charge est co-financé par l'EPTB Seine Grands Lacs et l'EPAGE du Bassin du Loing. La réception du chantier s'est ensuite tenue le 22 septembre 2025.

En 2026, des panneaux pédagogiques seront installés sur le site et une vidéo de sensibilisation sera diffusée sur les réseaux sociaux afin d'expliquer au public l'intérêt de restaurer les rivières et leurs zones connexes. Par la suite, l'EPAGE du Bassin du Loing assurera le suivi écologique du site, notamment à travers l'analyse d'indicateurs biologiques.

Prévu en 2026 :

Le bassin versant de l'ORVANNE

- restitution de l'étude de restauration de la continuité écologique de l'Orvanne à Dollot par l'EPAGE du Bassin du Loing.
- lancement de l'étude sur la gestion du réseau hydrographique dans les jardins de Vallery.

Le bassin versant du LUNAIN

- restauration de la continuité écologique du Lunain à Courtoin.

La phase de diagnostic et d'avant-projet (proposition de scénarios de travaux) est prévue sur 6 mois.

Les assistances à maîtrise d'ouvrage sur le volet ruissellement

L'EPAGE du Bassin du Loing assure une mission d'assistance aux communes pour lutter contre les inondations.

Inondation à Villebougis (2025)

Des pistes d'aménagements avec la commune et les propriétaires ont été proposées, par la mise en place de 2 fascines et l'aménagement d'une « noue enherbée ».

B) Bassin de l'Yonne (actions réalisées par le Syndicat Mixte Yonne Médian : SMYM)

Ru des salles

En 2025, le SMYM a réalisé des travaux pour la restauration écologique du ru de salles à Nailly. Le coût total des travaux s'est élevé à 34 437,80 €TTC, principalement financé par le SMYM avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Les assistances à maîtrise d'ouvrage sur le volet ruissellement

L'EPAGE du Bassin du Loing confère une mission d'assistance aux communes pour lutter contre les inondations. Plusieurs rencontres se sont tenues dans les communes de Vallery, Fouchères et Villebougis.

- Inondation à Savigny-sur-Clairis (septembre 2024) les Réchaux en suspens ;
- Inondation à Villethierry hameau de Chaumasson, (en sachant que le bassin versant touche la Communauté de communes Yonne Nord) ;
- Inondation à Villebougis.

Cotisation à l'EPAGE et au SMYM

En 2026, la cotisation de l'EPAGE passe à 6 €/habitant, contre 3 € auparavant. Elle financera les actions prévues dans le Programme d'Aménagement et de Protection des Inondations (PAPI) ainsi que dans le Contrat Territorial Eau, Climat et Biodiversité du Loing, pour un montant total de 72 872 € pour 12 145 habitants.

En 2026, la cotisation du SMYM restera identique à celle de 2025, soit un montant de 45 742 €, pour 6 535 habitants.

Actions de communication menées par la CCGB

Réalisé en 2025 :

Intervention dans le cadre de la Semaine de la nature du Projet Alimentaire Territorial de la CCGB : sensibilisation au risque d'inondation et présentation des aménagements de prévention.

Prévu en 2026 :

Élaboration d'un guide à destination des habitants sur les inondations et les spécificités du territoire.

Les actions portées par la CCGB dans le cadre du Programme d'Etudes Préalables (PEP) de l'Yonne

L'étude des axes d'écoulements des ruissellements sur le bassin versant de l'Yonne

L'objectif de cette action est d'évaluer le risque de ruissellement sur le territoire de la CCGB, d'identifier les axes prioritaires d'écoulement et de proposer des aménagements adaptés. Dans un second temps, le COPIL de l'étude sélectionnera les aménagements au stade de l'avant-projet, en vue de la réalisation des travaux.

Action relative au développement d'une culture commune liée au risque et au cours d'eau

Son objectif consiste à développer une culture commune autour du risque lié aux cours d'eau, à travers diverses activités et supports tels que des expositions, des balades, des livrables, des guides, des jeux et outils numériques, des classes d'eau. Il s'agit également de développer et de renforcer le dispositif d'Information Acquéreur Locataire (IAL) afin d'améliorer la prise en compte du risque d'inondation lors de la transaction de biens (acquisition et location) en zone inondable.

Le montant estimatif de l'action est de 25 000 € TTC, avec une aide de 80 % financée par le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM).

La délégation de maîtrise d'ouvrage pour réaliser les travaux de ruissellement

La CCGB se trouve confrontée à des problématiques d'inondations liées au ruissellement des eaux. Cependant, elle n'est pas en mesure de réaliser les travaux d'aménagement nécessaires, car elle ne dispose pas de la compétence requise dans ses statuts, soit à l'item 4° de l'article L.211-7 du Code de l'environnement. Cette compétence est communale.

En 2025, une convention entre la commune de Lixy et la CCGB a été actée pour la réalisation de travaux sur la commune. Une autorisation de programme a été validée par la CCGB, avec un reste à charge des travaux partagé entre la CCGB et la commune.

2.SPANC

Bilan 2025 et projets 2026

Bilan des contrôles

	Contrôles existants	Ventes comprises	Périodiques/initiaux compris	Conception	Suivi travaux	Nb total
2023	262	102	160	39	59	360
2024	263	81	182	27	36	326

En 2024, 263 contrôles ont été réalisés dont 81 visites nécessaires à la vente d'un bien immobilier.

Depuis mai 2024, le service dispose d'un 2eme technicien. Une période d'adaptation a été nécessaire et il n'a acquis une pleine autonomie qu'en septembre 2024.

Conformément à l'arrêté de 2009 qui régit les fonctionnements des SPANC et le règlement de service, le SPANC doit effectuer les contrôles périodiques de fonctionnement. Sont concernées les installations non conformes de plus de 5 ans et celles diagnostiquées en bon état de fonctionnement de plus de 10 ans. Le contrôle périodique permet de vérifier sur la durée que l'installation est adaptée, la réalisation de certains travaux et les opérations d'entretien des dispositifs de prétraitement, les défauts d'entretien et d'usure...

Contrôles initiaux et périodiques	Piffonds 2023-2025	Chaumot 2023-2025	Bussy-le-Repos 2023-2025	Brannay 2023-2025	Vernoy 2023-2025
Installations concernées	70	278	188	19	59
Réalisés	70	277	166	19	53
Refus /absence	0	1	22	0	6

Evaluation des installations

Les installations ont été évaluées selon les critères de l'arrêté du 27 avril 2012.

Il définit les modalités d'exécution de la mission de contrôle et l'évaluation de la conformité.

Ce texte conduit à prioriser l'action des SPANC sur les situations présentant un enjeu fort sur le plan sanitaire ou environnemental.

	ACCEPTABLE	NON CONFORME : recommandation pour améliorer le fonctionnement	NON CONFORME : travaux obligatoires sous 4 ans ou immédiats
ARRETE 27/04/2012	Installation adaptée	Installation non conforme (Art.4-cas c)	Absence d'installation > Non-respect de l'article L. 1331-1-1 du code de la santé publique Installation non conforme (Art.4- cas a) > Danger pour la santé des personnes Installation non conforme (Art.4- cas b) > Risque environnemental avéré
NB TOTAL	96 37%	112 43%	55 dont 13 absences d'installations 21%
Réhabilitation	Recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation	Travaux dans un délai de 1 an si vente	Travaux obligatoires sous 4 ans Travaux dans un délai de 1 an si vente Travaux à réaliser dans les meilleurs délais

Contrôle des installations neuves

2022		2023		2024	
Conception	Réalisation	Conception	Réalisation	Conception	Réalisation
61	65	37	58	27	36

La diminution du nombre de dossiers de conception et de suivi des travaux d'assainissement collectif peut être attribuée à plusieurs facteurs, principalement à la baisse des transactions immobilières et à la fin des opérations de réhabilitation sur les communes de Lixy et Subligny.

Le SPANC relance régulièrement les propriétaires afin de connaître l'avancement de leurs travaux.

Montant des redevances

Elles ont été maintenues aux mêmes tarifs en 2024 et 2025.

Evolution des montants des redevances du SPANC de la CCGB	2022	Depuis 2023
Installations existantes		
Contrôle vente	150 €	200 €
Contrôle diagnostic	110 €	120 €
Contrôle périodique de bon fonctionnement	100 €	110 €
Installations neuves ou réhabilitées		
Contrôle de conception et d'implantation	100 €	100 €
Contrôle de réalisation /Contrôle de bonne exécution	120 €	120 €

Opération de réhabilitation des assainissements non collectifs dans les communes de Lixy et Subligny

Pour rappel, l'opération de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif, qui est basée sur le volontariat, se déroule en 2 étapes :

- le maître d'œuvre missionné par la Communauté de communes a réalisé les études de faisabilité chez les propriétaires éligibles qui l'ont souhaité ;

- ces propriétaires ont signé une convention avec la CCGB et l'Agence d'Eau Seine Normandie (AESN) pour réaliser les travaux avec les entreprises de leur choix. Le SPANC est chargé du contrôle de l'exécution des travaux et s'assure que le constructeur respecte les prescriptions techniques et administratives fixées par le cahier des charges.

L'opération de réhabilitation concerne les installations défectueuses des communes de Lixy (142) et Subligny (185) ; celles ayant un risque de pollution ou d'insalubrité.

- 100 études ont été réalisées 56 à Lixy et 45 à Subligny.
- 23 travaux ont été réalisés à Lixy et 28 installations à Subligny.

Le montant moyen des travaux est de 11 700 € TTC, soit un reste à charge pour le propriétaire de 5 700 €.

Le 12^{ème} programme de l'AESN, couvrant la période 2025-2030 prévoit des aides dédiées à l'assainissement non collectif.

Les critères d'éligibilité définis par l'AESN sont les suivants. Les communes doivent :

- Être situées en tête de bassin versant sensible ;
- Présenter un rapport population / QMNA5 (débit d'étiage) supérieur à 10 ;
- Se trouver à moins de 500 mètres d'un cours d'eau ;
- Disposer d'une masse d'eau réceptrice dont l'état est jugé insuffisant selon le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

Par ailleurs, les installations à réhabiliter doivent être situées dans des zones d'assainissement non collectif approuvées.

• Niveaux d'aide

Nature de l'opération	Taux ou montant d'aide max S = subvention	Application d'un montant de référence ou plafond
Études de filière	S 80 %	Non
Travaux	7200 €/installation	Oui
Animation	Forfait de 350€/installation	Non

Projets 2025

Étant donné le nombre d'installations individuelles présentes sur le territoire, soit près de 3 000 assainissements, le SPANC poursuivra la réalisation des derniers contrôles initiaux tout en réalisant des contrôles périodiques (400 /an).

Afin d'assurer un meilleur suivi des installations, des relances seront effectuées auprès des propriétaires ayant acquis un bien nécessitant une réhabilitation, ainsi que pour les installations présentant un risque de pollution élevé.

3.Déchets ménagers

Bilan 2025 et projets 2026

Evolution des tonnages et coûts des prestations

	2024		2025		Evolution	
	Tonnages	Coût TTC	Tonnages	Coût TTC	Tonnages	Coût TTC
Collecte (omr*, emballages, verre, papier)	4396	832 954 €	4368	832 791 €	-1%	0%
Tri des emballages	1395	331 199 €	1425	346 801 €	2%	5%
Traitement des omr	2642	377 647 €	2609	379 414 €	-1%	0%
Déchèteries	3302	574 221 €	3184	572 881 €	-4%	0%
Total prestations	11 735	2 116 021 €	11 586	2 131 887 €	-1%	1%

*Ordures ménagères résiduelles

Les coûts globaux des prestations de gestion des déchets demeurent stables. Par ailleurs, une baisse de 4 % des déchets apportés en déchèteries a été constatée, principalement liée à la diminution des apports de déchets « tout-venant ».

La redevance incitative (RI)

Les usagers de la CCGB peuvent encore réduire leur production d'ordures ménagères. Elle est d'environ 150 kg/hab en 2025, la moyenne étant de 130 kg/ hab pour une collectivité rurale en tarification incitative.

À noter que 35 % du contenu de la poubelle marron est constitué de déchets encore recyclables (emballages, verre et textiles), tandis que 29 % correspondent à des déchets putrescibles donc compostables. Le nombre moyen de présentations des bacs d'ordures ménagères s'élève à 15 levées depuis 2017. Depuis 2024, le nombre minimal de levées incluses dans le forfait a été abaissé de 18 à 16, tandis que le tarif des levées supplémentaires a été revalorisé.

Grille tarifaire

(Collecte des ordures ménagères résiduelles tous les 15 jours)

	2025/2026	
Nb de personnes /Contenance	Montant redevance 16 levées	Levée supp.
1 pers. : 80 litres	147.76 €	3.00 €
2 pers. : 120 litres	183.48 €	4.50 €
3 pers. : 180 litres	232.48 €	6.80 €
4 pers.et + : 240 litres	284.57 €	9.10 €
4 pers.et + : 360 litres	371.76 €	12.90 €
660 litres	649.38 €	25.00 €

La grille tarifaire 2025 des professionnels collectés toutes les semaines ne reflète pas les coûts réels du service. Il a été décidé d'augmenter de manière progressive la redevance des professionnels de 60 % sur 3 ans. Par ailleurs, la CCGB s'engage à accompagner les entreprises dans cette transition.

Actions de prévention menées en 2025 :

- Déploiement du compostage individuel, collectif et en établissement, avec l'installation de 10 sites de compostage collectif et la distribution de 140 composteurs individuels.
- Organisation d'opérations de broyage de branches au printemps et à l'automne, ainsi que de sapins après les fêtes.

Initiatives en faveur de l'allongement de la durée de vie des produits :

- Accompagnement du Repair Café du Gâtinais, notamment à travers des opérations de collecte de vélos.
- Promotion du réemploi en déchèteries par la mise à disposition d'un préau des matériaux, permettant un système de don et de reprise directement sur site.
- Organisation de collectes au profit de l'association d'insertion PÉNÉLOPE. En 2025, près de 10 tonnes d'objets ont ainsi été réemployés.

Les actions de communication sur le tri des déchets en 2025 comprennent :

- Les interventions en milieu scolaire ;
- La réédition des supports de communication, tels que les réglettes de tri, les guides de tri, ainsi que les autocollants de consignes.

Projets 2026

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

La CCGB validera son prochain programme 2025-2030 qui s'appuiera sur certains axes du programme précédent (2018-2024) et s'articule autour des objectifs suivants :

- Promouvoir l'éco-exemplarité des collectivités
- Sensibiliser les acteurs à la prévention des déchets
- Utiliser les outils économiques pour encourager la réduction des déchets
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Implanter le geste de tri des biodéchets
- Augmenter la durée de vie des objets
- Réduire les déchets générés par les entreprises.

Projet d'Unité de Valorisation Énergétique des déchets

Dans le cadre de la création de l'Unité de Valorisation Énergétique de Sens, la CCGB participe au groupement de commandes piloté par la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, associant les EPCI concernés, en vue du recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage.

Cette mission portera sur la définition des besoins et du dimensionnement de l'unité, l'élaboration des scénarios techniques et financiers, la rédaction du cahier des charges d'une délégation de service public pour la construction et l'exploitation de l'UVE, l'accompagnement à la création d'une structure de portage, ainsi que l'assistance à la passation et à l'attribution du contrat de Délégation de Service Public.

Accompagnement des communes dans la lutte contre les dépôts sauvages

Afin de lutter plus efficacement contre les déchets abandonnés, notamment les emballages et les papiers, la Communauté de communes accompagne les communes, les écoles et autres structures dans l'organisation d'opérations « Nettoyons la nature ». Elle met à disposition le matériel nécessaire (pinces, gants, chasubles), assure un appui à la communication et facilite la collecte des déchets ramassés.

Par ailleurs, elle met à disposition des communes des panneaux rappelant les sanctions pénales encourues en cas de dépôts non autorisés et peut soutenir les communes dans leurs initiatives en matière de prévention et de lutte contre les incivilités.

Travaux d'agrandissement de la déchèterie du Fouchères

Ces aménagements devront pleinement répondre aux prescriptions réglementaires et de sécurité en vigueur, aux évolutions liées à la prévention des déchets et aux besoins des usagers.

Il est envisagé de créer une voie de contournement pour fluidifier la circulation aux abords de la déchèterie et d'agrandir le site.

4. Transition environnementale

Accueil du service civique du 1er octobre 2025 au 29 mai 2026 pour les missions suivantes :

En 2025

- Sensibilisation des agents aux écogestes et animation de la semaine des écogestes auprès des agents de la Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne en novembre 2025 ;
- Préparation des activités sur les thèmes de la biodiversité et de l'alimentation à destination des enfants lors du temps scolaire et périscolaire ;
- Préparation des activités à destination des enfants pour le jour de la nuit 2026 et pour le mois de la haie 2026.

En 2026

- Préparation et mise en place de la lecture de contes auprès des enfants lors de la nuit de la lecture du 23 janvier 2026 ;
- Préparation et mise en place des activités de la journée internationale des forêts du 21 mars 2026 ;
- Préparation et mise en place des activités de la fête de la nature du 22 mai 2026 ;
- Mise en place des activités à destination des enfants lors du temps scolaire et périscolaire.

A) Plan Climat

Un bilan à mi-parcours du plan climat sera effectué. Il permet de voir ce qui a été fait jusqu'à présent, d'évaluer les résultats obtenus et de comprendre les difficultés rencontrées. Il sert aussi à ajuster le plan si nécessaire, pour être sûr d'atteindre nos objectifs climatiques, énergétiques et environnementaux. Enfin, il permet de rendre compte aux élus et aux habitants de l'avancement du plan.

B) Contrat d'Objectifs Territorial

Bonus régionaux

- Rendez-vous annuel de la transition écologique :

Le Rendez-vous annuel de la transition écologique 2025 a eu lieu le 2 décembre a traité le sujet suivant : comment accompagner les filières agroalimentaires tout en maintenant les filières agricoles ? En 2026, il est prévu la préparation du RDV annuel de la transition écologique pour le grand public.

- Préfiguration du schéma vélo :

En 2025, la cartographie des services vélos a été réalisée ainsi que la mise en place d'un défi mobilité à l'échelle des entreprises afin d'inciter les employés à utiliser des modes de transports durables. En 2026, il est prévu l'actualisation de cette cartographie.

- Défis familles zéro déchet :

Le défi zéro déchet s'est déroulé de mars à juin 2025 sur les quatre collectivités du COT et a mobilisé 18 familles dont 5 de la CCGB. Pour 2026, il s'agira de repenser le format du défi, notamment autour d'une édition test à destination des commerçants, et d'une réflexion sur le rythme, l'échelle et l'animation de proximité.

- Démarche résilience alimentaire :

Les démarches Rendez-Vous Annuels de la Transition Écologique et résilience alimentaire ont été mutualisés sur le Rendez-Vous Annuels de la Transition Écologique 2025.

Actions phares en 2025

Actions internes

- Projet de territoire qui fait ressortir les enjeux liés à l'eau et mobilité
- Schéma de développement économique pour « sortir du tout logistique »
 - + aménagement de la ZA Nord Gâtinais avec des critères pour aménager l'espace et accompagnement des entreprises qui s'installent
 - + engagement dans territoire d'industrie
- Etude de faisabilité ZA Nord Gâtinais
- Animation territoriale et mobilisation citoyenne
 - Ville à joie qui s'est déployée sur 9 communes en 2025
 - Semaine de la nature
 - Jour de la nuit
 - Mois de la haie
- Diagnostic économie circulaire du territoire mutualisé dans le cadre du Contrat d'Objectifs Territorial (COT)
- Validation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)
- Adoption d'un plan de lutte contre les déchets sauvages

Actions mutualisées

- Diagnostic économie circulaire (en cours)
- Charte et guide évènementiel durable (en cours)

À mi-parcours de son programme d'actions, le territoire affiche des résultats encourageants, tout en se fixant des objectifs ambitieux pour les années à venir. Le score climat-air-énergie, évalué à 27 % au 27 novembre 2025, progresse régulièrement vers l'objectif minimal de 29 % à atteindre en fin d'opération, soit une amélioration de 11 points depuis le début de la démarche. De même, le score économie circulaire, actuellement à 28 %, devra atteindre 32 % d'ici la fin du programme, marquant là aussi une avancée significative de 11 points depuis l'amorce du projet.

Perspectives 2026

Il reste 8 mois pour finaliser les actions et déposer les preuves sur la plateforme Territoire Engagé en Transition Ecologique (TETE) avant le 30 septembre 2026. La phase administrative d'octobre 2026 à mars 2027 sera consacrée aux audits finaux des référentiels climat air énergie et économie circulaire et à la rédaction du rapport final. Les EPCI s'engagent pour l'année 2026 à renforcer l'opérationnalité des actions, le suivi des preuves et la consolidation des référentiels pour sécuriser les résultats avant les audits.

Actions phares 2026

- Installation d'une télégestion dans les tennis couverts + affichage pédagogique
- Mesure de la qualité de l'air dans les bâtiments de la collectivité
- Plantation d'un verger conservatoire dans la ZA Nord Gâtinais
- Etude mobilité avec les étudiants de l'université de Dijon
- Mise en place d'un tableau de suivi des clauses environnementales et sociales pour les marchés publics

- Diagnostic Economie circulaire complémentaire
- Guide SPANC et rivières pour les habitants
- Vademecum des achats responsables
- Semaine de la nature consacrée au thème « Biodiversité et une seule santé » en mai 2026

C) Projet Alimentaire Territorial

Bilan 2025 : une année de structuration et d'actions concrètes

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Nord Yonne, porté par les Communautés de Communes du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) (hors Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais), s'inscrit dans une démarche collective engagée depuis 2021. Son ambition : structurer un système alimentaire durable, cohérent et résilient, en mobilisant l'ensemble des acteurs du territoire. L'année 2025 a marqué la fin du niveau 1 du PAT, phase d'émergence et de diagnostic partagé, et a préparé activement la candidature pour le niveau 2, dont le dépôt est prévu en janvier 2026.

La semaine de la nature s'est déroulée du 17 au 25 mai. Une centaine de participants s'est rendue aux quatre ateliers organisés par les collectivités. Trente-six animations ont eu lieu sur le territoire.

Des campagnes de lutte contre le gaspillage alimentaire sont en cours depuis février 2025 avec le Conseil départemental de l'Yonne dans les collèges de Pont-sur-Yonne et Villeneuve-la-Guyard.

L'enquête « restauration collective » s'est achevée et a permis d'identifier les nœuds à l'approvisionnement durable des restaurants collectifs du Nord de l'Yonne.

Un atelier sur la lutte contre la précarité alimentaire a eu lieu en avril. Les acteurs présents ont exprimé la nécessité d'échanger plus fréquemment pour mutualiser leurs efforts et mieux répondre aux besoins des publics en risque de précarité alimentaire.

Le mois de la haie s'est déroulée du 8 au 21 novembre. Une cinquantaine de participants s'est rendue aux trois ateliers organisés par les collectivités.

Le Rendez-vous de la Transition écologique s'est déroulé le 2 décembre. Il a réuni une trentaine de participants d'horizons distincts : agriculteurs, élus, agents, coopératives.

Perspectives 2026 : gouvernance, enjeux et actions

En 2026, le PAT du Nord Yonne entamera une nouvelle phase opérationnelle avec le dépôt de sa candidature pour la reconnaissance niveau 2. Cette étape permettra d'accéder à des financements dédiés et de renforcer la visibilité des actions. Une ambition majeure anime cette nouvelle phase : la fusion avec le PAT du Grand Sénonais sur la période 2026-2031.

En 2026, la semaine de la biodiversité et le mois de la haie seront reconduits. Les élèves des écoles primaires seront sensibilisés à la santé et l'alimentation à travers la thématique Une Seule Santé en partenariat avec Contrat Local de Santé. Les chefs de cantine seront formés à l'approvisionnement durable et local et les élus aux enjeux d'alimentation durable. Des animations pour réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire seront proposées.

Mobilité

Voie cyclable de la Clairis

Le projet de valorisation de la vallée de la Cléry est quasiment achevé. Désormais, un itinéraire cyclable de 43 km relie Vernoy à Dordives. Sur le territoire de la CCGB, le parcours traverse Vernoy et Savigny-sur-Clairis, offrant 8 km de nature, de patrimoine et de haltes paisibles. En suivant la rivière, on peut découvrir les villages, les lavoirs et les églises, grâce à une signalétique dédiée et à des aménagements sécurisés. Il reste à mettre en place les Relais d'Informations Services tout le long de la voie.

Plan Climat

Organisation du challenge mobilité en interne. Organisation du challenge mobilité auprès des entreprises.

Réaliser une étude des travailleurs de manière qualitative et quantitative sur les besoins de mobilité. Etude en cours auprès des citoyens sur le besoin en piste cyclables.

Enfance, jeunesse et sport

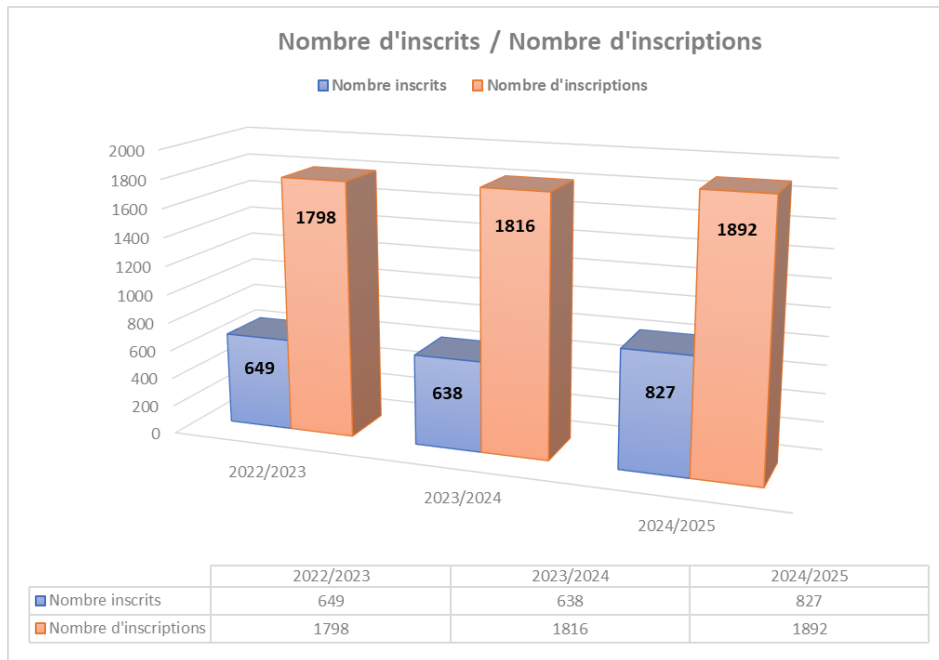
Statistique du service

Dans le cadre de l'Accueil Collectif de Mineurs, le logiciel AIGA INOE permet de suivre la fréquentation des enfants à travers plusieurs indicateurs, dont le nombre d'inscrits et le nombre d'inscriptions.

La différence entre ces deux données est importante :

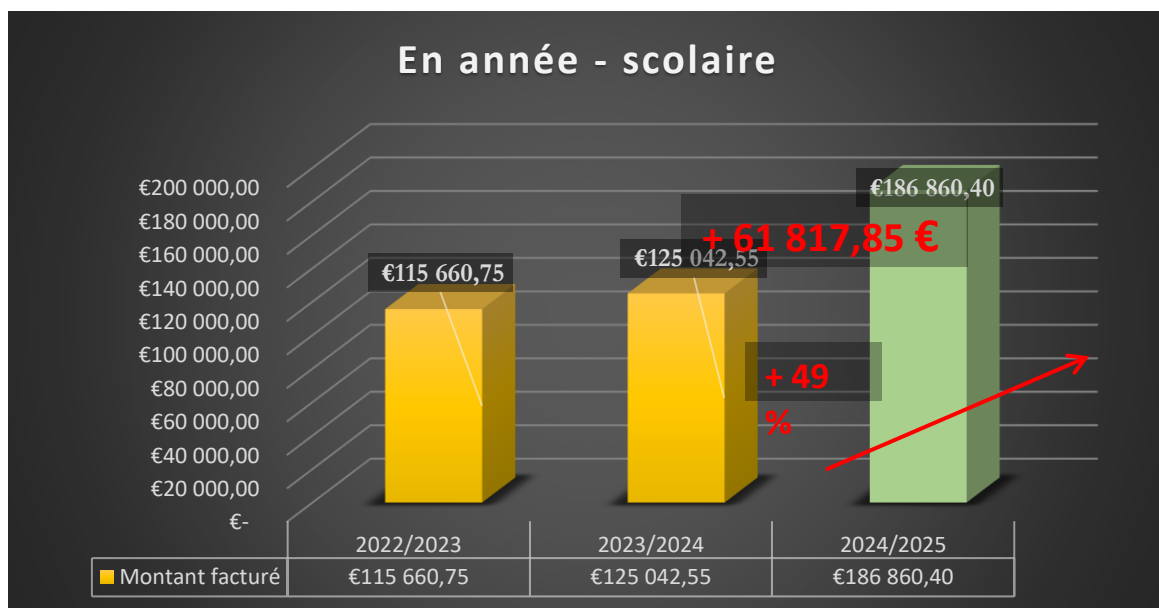
- Le nombre d'inscrits correspond au nombre d'enfants uniques accueillis sur la période. Chaque enfant n'est compté qu'une seule fois, même s'il participe à plusieurs activités ;
- Le nombre d'inscriptions quant à lui représente le nombre total de participations enregistrées. Autrement dit, si un même enfant vient plusieurs jours, ou s'inscrit à plusieurs activités ou périodes de vacances, il génère plusieurs inscriptions.

C'est pour cette raison que le nombre d'inscriptions est toujours supérieur au nombre d'inscrits : un même enfant peut être inscrit plusieurs fois au fil des semaines ou des vacances scolaires. Cet écart traduit donc non pas une erreur, mais le dynamisme et la fidélisation des familles, puisqu'il montre que les enfants reviennent régulièrement dans la structure.

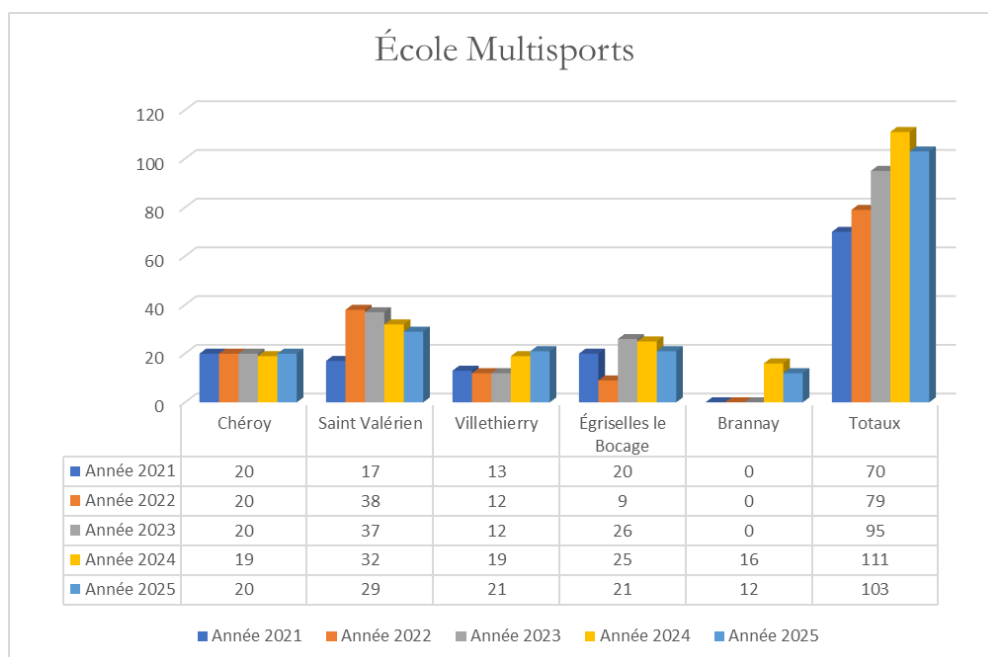


La révision des tarifs mise en place au 1^{er} septembre 2024, basée sur le taux d'effort des familles et sur la création de nouvelles tranches de quotient familial, a entraîné une réévaluation des contributions familiales. Ces ajustements ont permis une meilleure adéquation entre les tarifs appliqués et la situation réelle des foyers. Cette nouvelle répartition a eu pour effet d'augmenter les recettes de la collectivité d'environ 40%, principalement en raison :

- De la mise en cohérence des tarifs avec les niveaux de quotient familial ;
- De la réduction des écarts entre les tranches ;
- Des nouveaux tarifs pour les extérieurs de la CCGB ;
- D'une participation financière désormais plus équilibrée entre les familles.



École multisports



Statistiques des inscriptions

Culture et vie associative

École de musique, de danse et d'art dramatique

Calendrier des événements 2024-2025

- Samedi 16 novembre 2024 L'heure artistique à Villeroy à 17h
- Vendredi 13 décembre et Samedi 14 décembre 2024 : portes ouvertes des cours de danse à Chéroy
- Vendredi 20 décembre 2023 Audition de Noël à Nailly à 19h30
- Samedi 15 février 2025 L'heure artistique à Villeroy à 17h
- Samedi 5 avril 2025 Spectacle de danse à l'EHPAD du Bois Joli à St Valérien à 14h
- Samedi 5 avril 2025 L'heure artistique à Villeroy à 17h
- Mercredi 14 mai 2025 L'heure artistique à Villeroy à 18h
- Mercredi 11 juin 2025 L'heure artistique à 18h30 à Villeroy
- Vendredi 13 juin 2025 Audition des classes de chant et de chorale à Montacher-Villegardin à 19h
- Samedi 14 juin 2025 Découverte instrumentale dans le cadre de la fête des écoles du regroupement scolaire de Villethierry de 11h à 14h
- Mercredi 18 juin 2025 L'heure artistique (audition spéciale passage fin de cycle), à Villeroy à 19h
- Samedi 21 juin 2025 Manifestation de l'école de Musique de Danse et d'art Dramatique du Gâtinais au marché de St Valérien de 10h à 12h
- Samedi 21 juin 2025 Manifestation de l'école de Musique de Danse et d'art Dramatique du Gâtinais en Bourgogne à Vallery dans le cadre du Festival 100 degrés à 18h
- Mardi 24 juin 2025 Audition des Ateliers de théâtre à Villebougis à 19h

- Mercredi 25 juin 2025 Audition des guitares classique à 18h30 et audition des classes de Musiques Actuelles Amplifiées au café « Le Bourgogne » à St Valérien à 19h
- Jeudi 26 juin 2025 Gala de danse à Nailly à 19h
- Samedi 28 juin 2025 Audition des classes de piano à Villeroy à 17h

Eléments chiffrés

L'école a accueilli deux nouvelles enseignantes cette année :

- violoncelle (février)
- violon (septembre)

Malgré l'importante augmentation des tarifs adoptée par le Conseil communautaire, le nombre d'élèves de l'école reste stable (182 contre 181 l'année précédente).

La répartition en âge est la suivante :

Nombre d'élève par âge	
3 ans	2
4 ans	4
5 ans	12
6 ans	8
7 ans	24
8 ans	12
9 ans	19
10 ans	14
11 ans	4
12 ans	10
13 ans	13
14 ans	6
15 ans	1
16 ans	3
17 ans	5
18 ans	3
19 ans	1
20 ans	1
24 ans	1
26 ans	1

36 ans	1
38 ans	2
40 ans	1
41 ans	3
43 ans	1
45 ans	3
46 ans	3
49 ans	2
51 ans	1
52 ans	2
53 ans	2
54 ans	2
56 ans	2
59 ans	2
60 ans	1
61 ans	2
64 ans	1
66 ans	2
67 ans	1
69 ans	1
70 ans	1
73 ans	2
Total	182

Le nombre d'enfants (3-18 ans) s'élève à 138, soit plus de 75% du total.

La répartition des élèves dans les différentes pratiques est la suivante :

Instrument	Enfants	Adultes
Flûte traversière	7	1
Clarinette		2
Saxophone		4
Trompette	2	2
Trombone	1	
Tuba	2	
Percussions	10	1
Violon	10	4
Violoncelle		2
Guitare classique	7	4
Guitare électrique	11	4
Basse	1	1
Piano	19	3
Chant	4	9
Eveil musicale	10	
ADI	11	
Total	95	37
Total général	132	

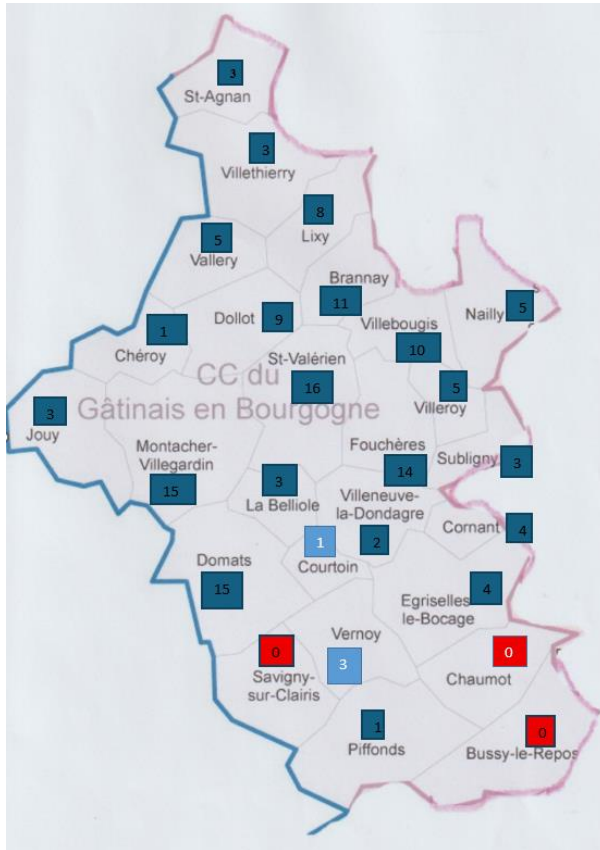
Danse	Enfants
Eveil	7
Initiation	14
Classique	12
Classique avancée	4
Rythmique moderne	12
Contemporaine	6
Total	55

Théâtre	Enfants
8 - 11 ans	9
12 - 17 ans	5
Total	14

Nombre d'élèves	
Nbre inscrits CC	162
Nbre inscrits Hors CC	20
Total	182

Les élèves habitant en dehors de la CCGB sont assez peu nombreux (20), soit un peu plus de 10%.

Enfin, la répartition géographique des élèves est la suivante :



Extérieurs à la CCGB

Blennes : 2

Bransles : 1

Paley : 3

Paron : 1

Rosoy : 1

Saint Sérotin : 1

Saint Martin du Tertre : 1

Sens : 1

Souppes sur Loing : 1

Vaux sur Lunain : 3

Villebéon : 1

Villemaréchal : 3

Vinneuf : 1

Nouveautés 2025-2026

Depuis le mois de septembre, l'école propose un nouveau cours d'accompagnement à la guitare. Il peut soit être considéré comme une pratique collective, soit comme hors parcours. Il s'agit là d'un test qui sera peut-être pérennisé pour les prochaines années.

Perspectives 2026-2027

Travail entre départements

Il sera sans doute proposé à la commission en cours d'année d'envisager un travail plus approfondi entre les départements (vents, cordes, musiques actuelles, percussions) de façon à privilégier les pratiques communes.

Refonte des cycles

Aujourd'hui, le cycle 1 de l'enseignement musical est possible à partir de 5 ans. Or, les directives du ministère de la Culture indiquent clairement qu'un apprentissage si tôt n'est pas pertinent (sauf cas exceptionnel). C'est pourquoi il sera proposé d'évoluer progressivement vers un alignement de l'école sur le mode de fonctionnement des autres (Joigny, Migennes...).

Les premières années seraient consacrées à des ateliers découverte des instruments ; chaque enfant devra avoir eu deux cours individuels de chacun de ceux-ci. Ceci leur permettra de ne plus choisir seulement le piano ou la guitare, mais d'élargir leurs connaissances.

L'entrée en cycle 1 se fera donc, sauf cas exceptionnel décodé par l'enseignant, à partir de 8 ans, au moment où les enfants maîtrisent la lecture.

Enfin, il sera également proposé de créer des cours en cycle 3 qui ne donneront pas lieu à remise de diplôme, l'école n'étant pas un conservatoire. Un partenariat avec le conservatoire de Sens dans ce sens est peut-être à envisager.

Refonte de la brochure des tarifs

Malgré d'innombrables relectures, la grille tarifaire actuelle est à parfaire. Elle sera présentée lors d'une prochaine Commission.

Théâtre

Il sera proposé que le département théâtre de l'école soit réorganisé pour 2026-2027 selon le nouveau cadre inspiré du Schéma National d'Orientation Pédagogique Théâtre de 2023 et délivre des diplômes aux élèves ayant atteint ces trois niveaux :

- initiation
- parcours découverte
- cycle de formation (ce dernier niveau sera envisagé à la rentrée 2026)

A la différence de la situation actuelle (créneau pour les jeunes de 8-11 ans et de 12-17 ans), il est envisagé la possibilité d'avancer avec des camarades d'âge cohérent dans les niveaux Initiation et Parcours découverte. Ces deux niveaux seront donc présents lors des deux créneaux. Cette idée permettra :

- d'intégrer de grands débutants de tout âge
- aux tout jeunes élèves ayant des aptitudes particulières de continuer d'avancer avec des enfants de leur âge.
- calendrier prévisionnel des manifestations 2025-2026

Calendrier des événements 2025-2026

- Samedi 11 octobre 2025 : L'heure artistique à Villeroy à 17h
- Mercredi 19 novembre 2025 : L'heure artistique à Villeroy à 18h
- Samedi 6 décembre 2025 : Audition de Noël à Nailly à 15h
- Samedi 24 janvier 2026 : L'heure artistique à la salle communale de Villeroy à 17h
- Mercredi 11 mars 2026 : L'heure artistique à la salle communale de Villeroy à 18h
- Dimanche 29 mars 2026 : Orchestre de guitares et de mandolines, précédé d'un concert des élèves de l'école de Musique de Villeroy et des élèves de la classe de guitare classique de Chablis.
- Samedi 4 avril 2026 : Spectacle de danse à l'EHPAD du bois Joli à St Valérien à 14h
- Samedi 9 mai 2026 : L'heure artistique à la salle communale de Villeroy à 17h
- Samedi 30 mai 2026 : Echange des classes de guitares classiques de Chablis et du Gâtinais à Chablis

- Samedi 20 juin 2026 : Manifestation de l'école de Musique, de Danse et d'art Dramatique du Gâtinais au marché de St Valérien de 10h à 12h
- Mardi 23 juin 2026 : Audition des Ateliers de théâtre à la salle des fêtes de Villebougis à 19h
- Mercredi 24 juin 2026 : Audition des classes de piano à la salle de musique de St Valérien
- Mercredi 24 juin 2026 : Audition des classes de guitares classiques, électriques et des ateliers MAA au café « Le Bourgogne », Saint-Valérien
- Jeudi 25 juin 2026 : Gala de danse à la salle polyvalente de Nailly à 19h
- Samedi 27 juin 2026 : Journée portes-ouvertes de l'EMDT à Villeroy en fin de matinée avec les chorales

Evénements des différents services

Pour l'année 2025-2026 de nombreux projets sont proposés par tous les services de la Communauté de communes.

Evénements culturels

Les journées du patrimoine 2025 et propositions 2026

Les 20 et 21 septembre 2025, la CCGB en partenariat avec Rencontres Culture du Gâtinais en Bourgogne (RCGB) a accueilli pour les Journées Européennes du Patrimoine l'ensemble vocal « Les dames de chœurs ». Deux concerts itinérants sur 6 communes : Courtoin, Lixy, Villebougis, Vallery, Brannay, Saint-Valérien. Programme très éclectique allant des chants traditionnels à la musique sacrée et aux musiques du monde. Le public était au rendez-vous.

Concernant les Journées du Patrimoine 2026 :

Elles auront lieu les 19 et 20 septembre 2026. Une proposition est faite de lier les journées du patrimoine avec la fête du vélo.

- Samedi 19 septembre 2026 : 1 concert itinérant dans 3 lieux différents du patrimoine sur le territoire du Gâtinais.
- Dimanche 20 septembre 2026 : organisation d'une randonnée vélo avec au point de départ un concert, puis location de vélo électrique ou pas, pique-nique tiré du sac sur le chemin, arrivée au concert et retour au point de départ. Un troisième concert aura lieu dans un autre lieu. Tous les lieux restent à déterminer, la randonnée vélo aussi et se fera en fonction des communes qui seront intéressées par un concert. Les communes recevront courant janvier un mail d'information et d'inscription pour les Journées du Patrimoine (date d'arrivée prioritaire et en fonction des années précédentes).

Les nuits de la lecture 2026

Nouveau projet proposé par la Communauté de communes en partenariat avec les bibliothèques de territoire.

Les nuits de la lecture organisées pour la 5^{ème} année par le Centre National du livre (CNL) sur proposition du ministère auront lieux du 21 au 25 janvier 2026. Ce projet a débuté avec les communes de Chéroy, Egriselles-le-Bocage et Brannay, les vendredi 23 janvier avec un spectacle

de conte (avec la compagnie « En forme de poire ») puis samedi 24 janvier avec la projection d'un film adapté du roman « La gloire de mon père ».

Le service jeunesse et le service transition environnementale sont parties prenantes de ce projet puisqu'ils participent de plusieurs manières :

- Mercredi 21 janvier : Lecture à l'aveugle à Nailly, « Acrostiches » à Savigny sur Clairis, Lecture en duo à Villethierry avec l'EHPAD de St Valérien.
- Sur les temps méridiens à Vallery « Acrostiches » et « mur d'écriture » histoire collective qui sera lue lors des ateliers de lecture dans le week-end des nuits de la lecture.

Chaque bibliothèque organise aussi des actions, comme des escapes Game et des ateliers de lecture.

Animation des jardins de Vallery 2026

L'animation des jardins pourrait se passer en juillet après le festival « Par les jardins » du collectif 100 degrés.

Land Art dans les jardins :

- Une exposition d'un sculpteur local durant trois semaines.
- Ateliers de Land Art pour le centre de loisirs (service jeunesse) mais aussi des ateliers tout public.

Festival « Par les jardins » du collectif 100 degrés

Le festival a eu lieu du 18 au 22 juin 2025. Les chiffres clés pour 2025 :

- 4 spectacles joués durant le festival (Le magicien d'Oz de Frank Baum, Odyssée d'après Homère, On aura essayé, librement inspiré de l'île aux esclaves de Marivaux et Le suicidé de Nikolai Erdman) sur des mises en scène réalisées par certains des comédiens du collectif. Réécriture et adaptation de grands textes.
- 2 spectacles créés durant la saison pour le festival
- 1500 spectateurs en cinq jours sur le festival (en hausse par rapport à l'année dernière).
- 8 représentations de spectacles créés lors du festival au Festival d'Aurillac
- 3 représentations d'un spectacle créé dans le festival sur le territoire du Gâtinais (Nailly, Montacher-Villegardin et Egriselles-le-Bocage)
- 6 représentations en milieu scolaire d'un spectacle créé durant le festival pour toutes les classes de 6^{ème} du Collège Saint-Etienne de Sens.
- 1 répétition ouverte en milieu scolaire (+ échange avec les élèves) au Lycée Louis Davier de Joigny en partenariat avec les Chantiers du Théâtre de Villeneuve-sur-Yonne.
- 3 ateliers de théâtre conduits en milieu scolaire (Collège Saint-Etienne de Sens, Collège Chateaubriand de Villeneuve-sur-Yonne, Lycée Louis Davier de Joigny)

Pour 2026, le collectif travaille sur la 4^{ème} édition du festival avec de nouveaux spectacles. Il est envisagé qu'il reprenne certaines de leurs créations du festival pour les diffuser sur le territoire et ailleurs. Certains spectacles seront repris aux « Chantiers du Théâtre » à Villeneuve-sur-Yonne.

« Molière, le rêve du gardien de but » participera au CLEA (Contrat Local d'Éducation Artistique) du Grand Sénonais avec 30h d'ateliers.

Équipements d'intérêt communautaire

Pôle Enfance Culture Jeunesse

Les marchés de travaux ont été adoptés lors de la séance du Conseil communautaire du 14 avril 2025. Le démarrage des travaux était prévu au début du mois de juillet. Toutefois, en l'absence d'informations concernant les subventions sollicitées auprès de l'Etat, les élus ont décidé de décaler de six mois la date de validité des offres des entreprises au 31 décembre 2025, ce que la totalité d'entre elles ont accepté.

Malheureusement, les services de l'Etat n'ont pas été en capacité d'assurer la CCGB de l'attribution d'une subvention. Il a donc été décidé de demander, une nouvelle fois, aux entreprises de décaler le délai de validité de leurs offres de 6 mois, soit jusqu'au 30 juin 2026, ce qui a également été accepté.

Il conviendra que les élus du prochain mandat se positionnent sur le lancement effectif des travaux, avant ou sans subvention de l'Etat et de l'Union européenne, sachant que la CCGB dispose d'ores et déjà d'arrêtés de subvention de la CAF de l'Yonne, de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) et du Conseil régional.

Centre administratif

L'étude a révélé que le bâtiment rue d'Enfer à Saint Valérien comportait de l'amiante en suspension. Il a donc été décidé de transférer immédiatement les agents du service technique, du SPANC et de l'urbanisme au centre de tri, pour éviter tout risque de contamination.

Ce dossier n'a pas connu d'évolution notable en 2025, même si la CCGB dispose d'un dossier complet monté par l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage. La Communauté de communes est donc prête à lancer le marché de maîtrise d'œuvre.

Par ailleurs, l'INRAP qui devait intervenir en juillet 2026 pour des fouilles préventives a été informée du décalage de ce projet et envisage de procéder à ces investigations en 2027.

Gymnase

Le projet de rénovation du gymnase n'a pas connu d'évolution notable en 2025. La CCGB dispose d'un dossier complet d'AMO, validé par les élus. Le lancement d'un marché pour recruter un maître d'œuvre sera possible dès que les élus le souhaiteront.

Toutefois, compte-tenu de la vétusté de cet équipement, de nombreux travaux ont d'ores et déjà été effectués et continueront de l'être en 2026.

Santé

L'année 2025 a été consacrée aux différentes tâches à réaliser pour mener à bien le transfert du Centre de santé de la commune de Domats à la Communauté de communes.

Cette question a fait l'objet d'une réunion hebdomadaire, sous la supervision de la Vice-Présidente en charge de la santé. Cette réunion se fait en présence du responsable adjoint du Centre de santé et de la commune de Domats lorsque cela s'avère nécessaire. Celle-ci se poursuivra en 2026. Les différents éléments concernent :

1. **Personnel** : recrutement et intégration du personnel au sein des effectifs de la CCGB, évolution du RIFSEEP...
2. **Contrats** : reprise des contrats du Centre de santé
3. **Finances** : un inventaire du patrimoine du Centre de santé pour le transfert ; création d'un budget annexe et d'une régie...
4. **Communication et informatique** : Mise à jour de la charte graphique, intégration au système informatique et aux outils de la CCGB
5. **Cabinet dentaire** : Suivi de l'avancée des travaux du cabinet dentaire
6. **Projet de santé** : Ce projet constitue une feuille de route stratégique qui permet à une structure de soins de répondre aux besoins spécifiques d'un territoire ; il s'inscrit dans une démarche globale visant à améliorer l'accès aux soins pour la population confrontée à des déserts médicaux. Il permet de structurer l'offre de soins, de coordonner les professionnels de santé et d'assurer une prise en charge adaptée aux réalités locales. Même si le dossier complet a été envoyé très tardivement à l'ARS et à la CPAM, il a été validé par ces deux instances.

Le transfert a été effectif au 1^{er} janvier 2026 même si le désormais Centre de santé du Gâtinais en Bourgogne fonctionne en mode dégradé, en particulier en matière de remboursement. L'ensemble des contrats a été transféré, les agents de l'association PAAPS ont été intégrés sauf une secrétaire qui a refusé les conditions qui lui étaient proposées. Les médecins vacataires poursuivent leurs activités.

2026 sera la première année d'exercice réel de la compétence santé par la CCGB. Dès lors, comme adopté par le Conseil communautaire du 19 décembre, la CCGB aura recours à un expert pour l'assister dans les modifications à apporter dans le fonctionnement du Centre de santé. Cette année de transition devra permettre d'envisager le développement futur du Centre en particulier en matière de recrutement de professionnels de santé.

A souligner que le centre de santé a été pré-labellisé dans le réseau « France Santé » par l'Agence Régionale de Santé.

Par ailleurs, le Contrat Local de Santé a poursuivi ses opérations au travers, notamment, d'octobre rose. Composée de trois personnes, l'équipe du CLS, rattachée à la CAGS, doit mieux assurer ses missions en 2026 en communiquant mieux, en particulier à l'égard des Communautés de communes membres, comme en témoigne l'échec du forum sur le diabète qui s'est déroulé à Savigny-sur-Clairis, ou celui, évité au dernier moment, du Médicobus à Lixy.

5. GRANDS PROJETS

Projet de territoire

En 2024 la Communauté de communes a engagé un long travail de réflexion associant élus, partenaires locaux et habitants. Appuyé sur des analyses, des ateliers et la contribution de chacun, le projet de territoire fixe les grandes orientations qui guideront l'action intercommunale dans les prochaines années.

Ce travail a permis de faire émerger cinq grandes orientations et quatorze objectifs stratégiques, déclinés en 52 actions concrètes. Ces pistes de travail dessinent une vision commune du Gâtinais en Bourgogne : un territoire attentif à ses ressources, à ses habitants et à son développement.

Nature : préserver et valoriser nos ressources

Le caractère agricole du territoire demeure un élément essentiel de son identité. Les réflexions ont mis en avant la volonté de protéger la qualité de l'eau, de favoriser des pratiques agricoles raisonnées et de renforcer les liens entre agriculteurs et habitants. La restauration des haies, mares et bocages fait également partie des pistes pour préserver la biodiversité et limiter le ruissellement.

Dynamisme économique : faire vivre nos savoir-faire

Les différents échanges ont souligné l'importance de soutenir les artisans, les producteurs et les entreprises locales, en construisant par exemple un réseau plus structuré qui renforcera les liens entre les différents acteurs économiques du territoire. Encourager un tourisme respectueux de l'environnement fait également partie des priorités.

Jeunesse : encourager et accompagner

La jeunesse est au cœur des préoccupations. Il s'agit de rendre la culture et les loisirs plus accessibles, d'encourager l'engagement associatif et de faire découvrir et valoriser les métiers du territoire auprès des jeunes, afin de développer et renforcer l'attachement des nouvelles générations à leur territoire.

Accueil : favoriser le lien et la solidarité

Les réflexions ont abordé la création d'espaces de partage, de logements intergénérationnels en cœurs de bourg, ainsi que le développement de solutions de mobilité adaptées aux personnes âgées ou en situation de handicap.

Proximité : garantir des services accessibles

La proximité des services et des soins a été largement évoquée comme un enjeu majeur. Les pistes de travail concernent le développement de bourgs multiservices, la présence renforcée de professionnels de santé et l'exploration de nouvelles formes d'accompagnement, telles que la télémédecine ou le soutien psychologique.

6. COMMUNICATION

Bilan des réalisations

Tâches récurrentes

- Gestion des pages Facebook, Instagram et LinkedIn ainsi que du PanneauPocket de la Communauté de communes (informations institutionnelles, activités locales, événements communaux), communications presse ;
- Conception des supports de communication (affiches, affichettes, publications sur les réseaux sociaux) pour les divers services de la Communauté de communes : école de musique, enfance jeunesse, environnement, urbanisme, rencontres inter-entreprises, rencontre des artisans-commerçants, Journées Européennes du Patrimoine, Nuit de la lecture, etc. ;
- Création de supports imprimés : cartes de vœux, invitations, cartes de visite, etc.

École de Musique, de Danse et d'Art Dramatique du Gâtinais en Bourgogne

Tarifs annuels (trais de scolarité 15 €)

MUSIQUE	-18 ans Gâtinais	-18 ans extérieur	adulte Gâtinais	adulte extérieur
Forfait complet musique Cours d'instrument, formation musicale et pratique collective*	370 €	400 €	470 €	500 €
Instrument supplémentaire (dans le cadre du forfait)	220 €	250 €	280 €	300 €
Pratiques collectives (hors-forfait)				
• Eveil musical, éveil adapté (4-5 ans)	90 €	120 €	—	—
• Atelier Découvertes Instrumentales - ADI (6-8 ans)	130 €	150 €	—	—
• Atelier Musiques Actuelles Amplifiées	170 €	190 €	210 €	230 €
• Orchestre à cordes	170 €	190 €	210 €	230 €
• Orchestre junior à vents/percussions	170 €	190 €	—	—
Formation musicale seule (hors forfait)				
• Formation musicale	170 €	190 €	210 €	230 €
Forfait complet chant Chœur, formation musicale et cours de chant individuel ou collectif				
Parcours chœur (9-17 ans)	250 €	270 €	—	—
Parcours chant soliste (à partir de 13 ans)	370 €	400 €	470 €	500 €
Chorale + cœur (hors forfait)				
• Chorale enfants (6-8 ans)	90 €	120 €	—	—
• Chorale ados	90 €	120 €	—	—
• Chœur adultes	—	—	180 €	200 €
• Chœur adultes + cours individuel	—	—	380 €	400 €
THÉÂTRE Atelier théâtre	110 €	140 €	—	—
DANSE				
• Eveil (4-5 ans)	90 €	110 €	—	—
• Initiation (6-7 ans)	90 €	110 €	—	—
• Technique classique (8 ans +)	290 €	310 €	—	—
• Danse rythmique/moderne (8 ans +)	290 €	310 €	—	—
• Danse classique avancée	300 €	330 €	—	—
• Danse contemporaine	290 €	310 €	—	—

* Les pratiques collectives du forfait :
Orchestre à cordes, orchestre vents/percussions junior,
Orchestre d'Harmonie (OHGB)
Atelier de Musiques Actuelles Amplifiées
Ensembles: guitares classiques, saxophone, clarinettes, flûtes
Musique de chambre

Toute année commencée est due dans son intégralité.
Réduction de 20% pour le second enfant de la famille inscrit
et de 30% à partir du troisième.
2 séances d'essai gratuites pour l'éveil musical 4-5 ans, l'éveil adapté,
la danse 4-5 ans, l'initiation danse 6-7 ans et l'atelier théâtre.
Facturation trimestrielle (Trésorerie de Sens).

École de Musique, de Danse et d'Art Dramatique du Gâtinais en Bourgogne

4, rue de la Croix Saint-Marc, 89100 Villeroy
Tél. : 03 86 64 18 45

Courriel : secretariat-emdt@gatinais-bourgogne.fr

Direction
06 71 35 15 92
direction-emdt@gatinais-bourgogne.fr

Secrétariat
03 86 64 18 45
secretariat-emdt@gatinais-bourgogne.fr

Accueil et renseignements
mardi et mercredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h
vendredi de 14h à 17h

L'École de Musique, de Danse et d'Art dramatique du Gâtinais en Bourgogne constitue sur le plan local un pôle artistique dynamique de la vie culturelle du territoire.

Elle poursuit quatre objectifs :

- Garantir un enseignement musical, chorégraphique et théâtral de qualité
- Mener des actions de sensibilisation à la musique auprès du public scolaire (IMS)
- Promouvoir et diffuser la création, participer au développement de la vie culturelle et artistique locale;
- Soutenir et développer les pratiques artistiques.

Elle dispose de cinq lieux dédiés à l'enseignement spécialisé et l'apprentissage de la musique, de la danse et du théâtre, répartis sur cinq communes : Chéroy, Montacher-Villegardin, Saint-Valérien, Villeroy et Villebougis.

L'association des amis et parents d'élèves de l'école :
Artistesenherbedugatinais@gmail.com
La page Facebook de l'école : /EcoleMusiqueCCGB



École de Musique, de Danse et d'Art Dramatique du Gâtinais en Bourgogne



2025-2026



Musique Théâtre Danse Chant

4, rue de la Croix Saint-Marc,
89100 Villeroy

2^{ème} Rencontre des artisans-commerçants du Gâtinais en Bourgogne

MARDI 29 AVRIL 2025
Espace André-Henry
Chéroy
19h

COMMISSION DES DÉPARTEMENTS DU CANTON EN BOURGOGNE
www.gatinais-bourgogne.fr

LE CENTRE DE LOISIRS ACCUEILLE VOS ENFANTS

Du 9 au 20 février 2026

de 3 à 12 ans

Touti'Vac

À l'école d'Égriselles-le-Bocage

Écriture, Ateliers manuels, écolos, jeux coopératifs, Activités créatives et ludiques, jeux, etc.ifs., Travaux manuels, Ateliers culinaires, couture, Fabrication, invention.

Inscription via l'Espace famille (Nob) 03 86 97 42 22 www.gatinais-bourgogne.fr

Atelier des Jeunes - 89600 Égriselles-le-Bocage
La CAF participe au financement de cet événement. Modalités d'inscription à jour sur le site. Les enfants inscrits à la semaine ou sur plusieurs jours sont prioritaires pour l'inscription aux autres.

Rencontres Culturelles du Gâtinais en Bourgogne Journées européennes du patrimoine

Concerts

"Les Dames de Chœur"

Courtoin (20/09)
Lixy (20/09)
Villebougis (20/09)
Vallery (21/09)
Brannay (21/09)
Saint-Valérien (21/09)

concerts gratuits !

PORTES OUVERTES DES ASSOCIATIONS

PLACE DU MARCHÉ SAINT-VALÉRIEN
LE 6 SEPTEMBRE
DE 9H À 13H

AIKIDO, ARTS DU CIRQUE, BADMINTON, BIKE AND RUN, COURSE PÉDESTRE, COURSE D'ORIENTATION, DANSE, FOOTBALL, HANDBALL, JUDO, MAJORETTES, RAID, SPORT SANTÉ, TENNIS, TENNIS DE TABLE, TRAIL, TRIATHLON, VÉLO, YOGA...

GÂTINAIS EN BOURGOGNE

Spectacle des ateliers de théâtre

Les mythes dévoilés
Mystérieuses métamorphoses
Écrit par Anne Losq (troupe des 8-11 ans)
La boîte de Pandore
Écrit par Marie-La Grandjean-Minot (troupe des 12-16 ans)

Mardi 24 juin 2025

À 19h, à la salle des fêtes de Villebougis

École de Musique, de Danse et d'Art Dramatique du Gâtinais en Bourgogne
Tel. 03 86 64 18 45 / secretaire-smh@gatinais-bourgogne.fr

NUITS DE LA LECTURE

21.01 → 25.01.2026
VILLES & CAMPAGNES 10^È EDITION

23.01 CHÉROY SPECTACLE "LE PAYSAN LUTTEUR" et "LA FEMME DE POISE"
24.01 CHÉROY ESCAPE GAME ATÉLIER L'HEURE DU CONTE "LA GLOIRE DE MON PÈRE"
24.01 ÉGRISSELLES-LE-BOCAGE ESCAPE GAME LES LÉGENDES DU LOUP EGLISES ET CHAPELLES OU LA CHEVRE A PRIS LE LOUP
24.01 BRANNAY LECTURE DE CONTES POUR LES 3/5 ANS

www.nuitsdelalecture.fr

www.gatinais-bourgogne.fr

BRANNAY CALENDRIER DE COLLECTE DES DÉCHETS 2026



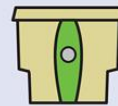
Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Jun
1 J	1 D	1 D	1 M	1 V	1 L
2 V	2 L	2 L	2 J	2 S	2 M
3 S	3 M	3 M	3 V	3 D	3 M
4 D	4 M	4 M	4 S	4 L	4 J
5 L	5 J	5 J	5 D	5 M	5 V
6 M	6 V	6 V	6 L	6 M	6 S
7 M	7 S	7 S	7 M	7 J	7 D
8 J	8 D	8 D	8 M	8 V	8 L
9 V	9 L	9 L	9 J	9 S	9 M
10 S	10 M	10 M	10 V	10 D	10 M
11 D	11 M	11 M	11 S	11 L	11 J
12 L	12 J	12 J	12 D	12 M	12 V
13 M	13 V	13 V	13 L	13 M	13 S
14 M	14 S	14 S	14 M	14 J	14 D
15 J	15 D	15 D	15 M	15 V	15 L
16 V	16 L	16 L	16 J	16 S	16 M
17 S	17 M	17 M	17 V	17 D	17 M
18 D	18 M	18 M	18 S	18 L	18 J
19 L	19 J	19 J	19 D	19 M	19 V
20 M	20 V	20 V	20 L	20 M	20 S
21 M	21 S	21 S	21 M	21 J	21 D
22 J	22 D	22 D	22 M	22 V	22 L
23 V	23 L	23 L	23 J	23 S	23 M
24 S	24 M	24 M	24 V	24 D	24 M
25 D	25 M	25 M	25 S	25 L	25 J
26 L	26 J	26 J	26 D	26 M	26 V
27 M	27 V	27 V	27 L	27 M	27 S
28 M	28 S	28 S	28 M	28 J	28 D
29 J	29 D	29 D	29 M	29 V	29 L
30 V	30 L	30 L	30 J	30 S	30 M
31 S	31 M	31 M	31 D	31 D	31 D

La collecte des bacs a lieu tous les 15 jours. Vos bacs sont à sortir la veille au soir du jour de collecte. Les collectes des bacs ont lieu le même jour : le matin pour les bacs marron, le soir pour les bacs jaunes.

Weekend et jours fériés Campaigne de broyage



BAC JAUNE RECYCLER
Emballages et briques en carton
Bouteilles et emballages plastique
Emballages en métal



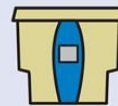
CONTAINER VERRE RECYCLER
Bouteilles, pots et bocaux en verre



DÉCHÈTERIES



BAC MARRON JETER
Vaisselle en verre et en porcelaine
Autres objets



CONTAINER PAPIER RECYCLER
Journaux, courriers, catalogues
magazines et autres papiers



COMPOSTAGE
Pour acquiescer un composteur, téléchargez le bon de commande sur notre site. Nous vous accompagnons également pour la mise en place de sites de compostage partagés.



CONTAINER TEXTILES RECYCLER
Tous les vêtements, linge de maison et chaussures se trient, même abîmés. Ils doivent être placés, propres et secs, dans un sac fermé et les chaussures liées par paires. <https://refashion.fr/citoyen/le-point-dappoit>

CHÉROY
Lundi 14h - 17h
Mardi 9h - 12h
Mercredi 14h - 17h
Vendredi 9h - 12h
Samedi 9h - 12h / 14h - 17h

FOUCHÈRES
Lundi 9h - 12h
Mercredi 9h - 12h
Jeudi 14h - 17h
Vendredi 14h - 17h
Samedi 9h-12h / 14h - 17h

Horaires d'été
Du 1^{er} avril au 30 septembre
Ouvert jusqu'à 18h

En cas de canicule, les horaires d'ouverture pourront être aménagés. Les informations seront données sur le site internet, la page Facebook et PanneauPoolet.

Fermeture les jours fériés.

Dans chaque déchèterie, vous trouverez une zone de réemploi ainsi qu'une donnerie.

BROYAGE
Des campagnes de broyage à visée pédagogique sont organisées dans les communes volontaires. Au printemps : semaines 13 et 14 À l'automne : semaines 44 et 45

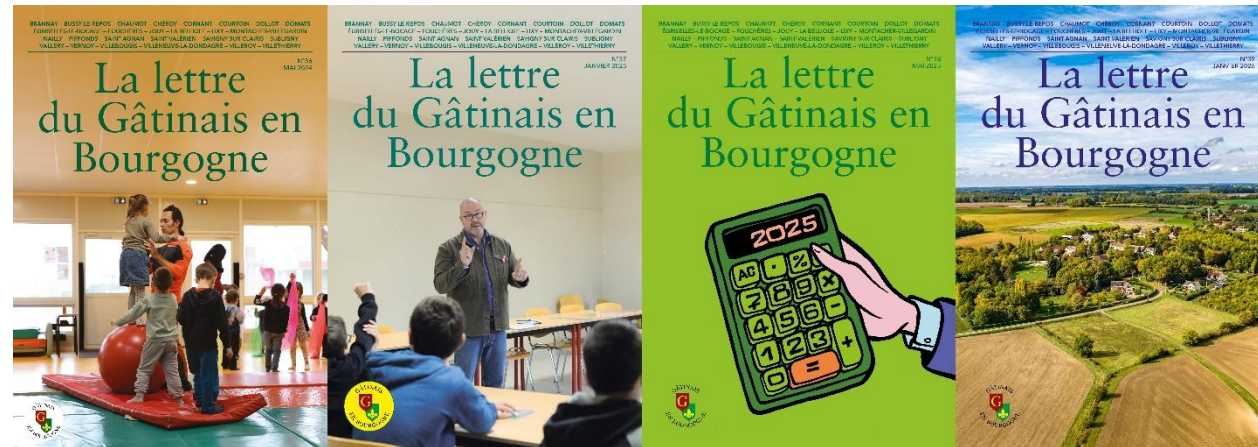
Accédez au service des déchets



CONTACT
dechetsmenagers@gatinais-bourgogne.fr
03 86 97 78 26
6, rue Danton, 89690 CHÉROY

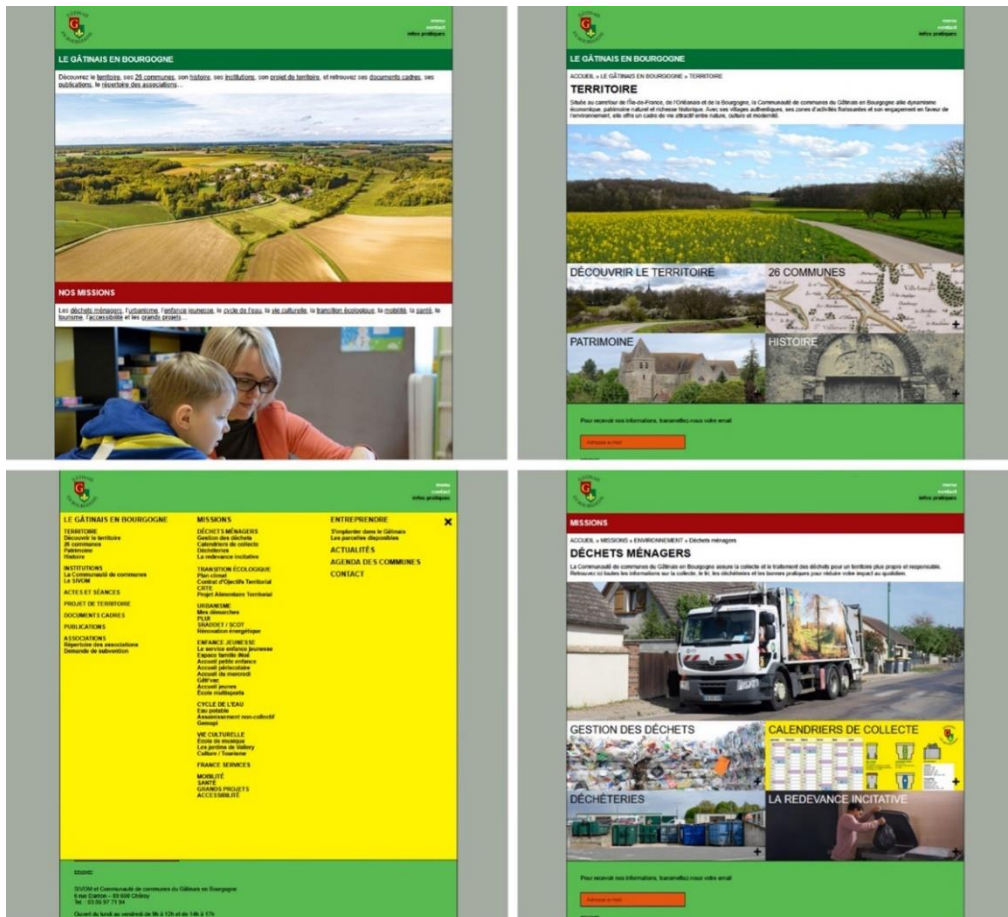
Lettre du Gâtinais

Déploiement d'une nouvelle maquette éditoriale servant de référence graphique pour l'ensemble des publications et supports de communication de la CCGB. Cette évolution s'accompagne d'une formule thématique, d'une augmentation de la pagination (32 pages). Conception complète de chaque numéro (chemin de fer, rédaction, prises de vues). Tirage : 10 500 exemplaires.



Site internet

Création et intégration complètes du nouveau site : développement des rubriques, création et mises à jour des bases de données, intégration des sommaires, contenus rédactionnels et photos, mise en place de fonctionnalités interactives (formulaire de contact, filtrages des différentes bases de données), optimisation de la navigation (menus fixes, sommaires déroulants, liens internes contextuels, adaptation responsive pour tous types d'écrans, mise en place d'un système de gestion de contenu personnalisé pour faciliter les mises à jour (agenda des communes, actes et séances) ; accompagnement des communes : déplacements auprès des secrétaires de mairie afin de présenter et expliquer la saisie des événements dans l'agenda du site internet ;



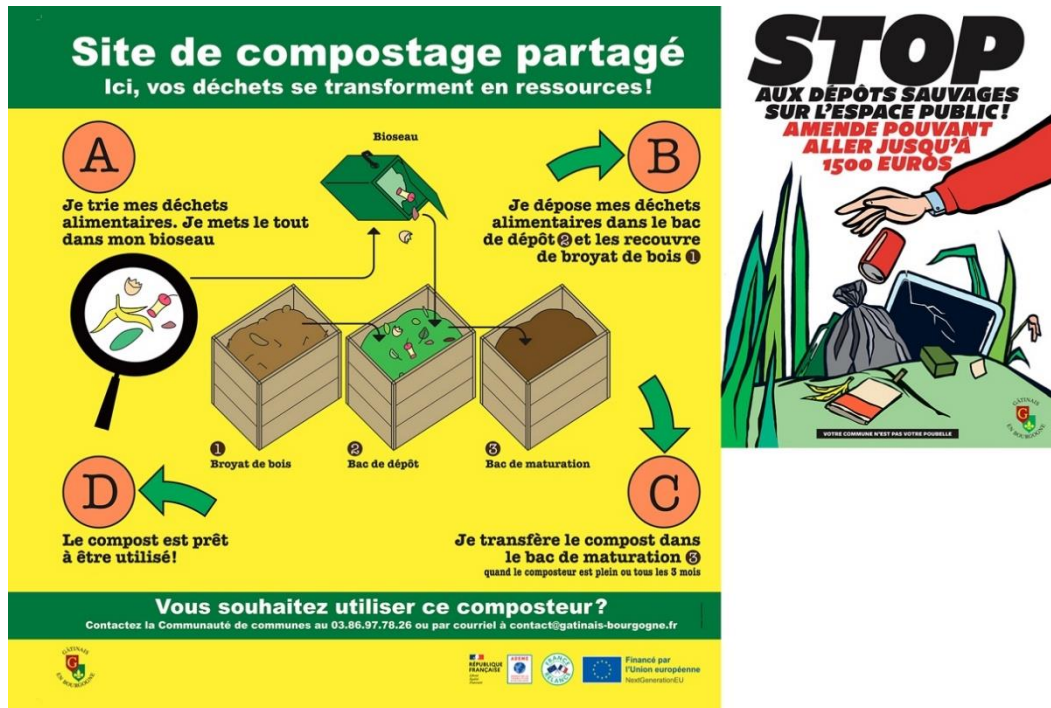
Centre de santé

Création d'une nouvelle charte graphique, élaboration de nouveaux modèles d'ordonnances, conception de cartes de visite servant également à noter les rendez-vous, installation d'une nouvelle enseigne ;



Création d'un guide des producteurs locaux à l'échelle du Nord de l'Yonne ;

Conception et production de panneaux, pour le service OM, à l'usage des communes : composteurs partagés, dépôts sauvages.



Projets à venir en 2026

Tâches récurrentes :

- Réalisation des supports de communication print et web des différents services de la Communauté de communes ;
- Conception et réalisation de la Lettre du Gâtinais ;
- Administration des réseaux sociaux.

Réseaux sociaux : développement de la page Instagram ainsi que de la page LinkedIn.

Site internet : administration du site (gestion, alimentation, mises à jour) ; mise en place de systèmes d'authentification et de signature électronique pour les démarches en ligne, formulaires d'inscription, bons de commande, etc. ; développement de la newsletter : l'objectif est d'augmenter le nombre d'inscrits grâce à une campagne de communication dédiée. L'idée est de donner envie de s'abonner en mettant en avant un outil simple pour rester informé de tout ce qui se passe sur le territoire : événements, actualités et informations utiles. L'agenda des événements alimenté par les communes jouera un rôle central et servira de porte d'entrée vers la lecture des actualités intercommunales.

Charte graphique : harmonisation de l'ensemble des documents internes et externes produits par la CCGB (actes administratifs, formulaires, notes, courriers, supports divers), soit près d'une centaine de documents, afin de garantir une identité visuelle cohérente sur l'ensemble des supports.

Identité de territoire : finalisation du dispositif avec l'installation des 45 panneaux d'entrées de territoire (services techniques) ;

Organisation d'une photothèque : Tri, édition et classement des photographies réalisées depuis 2021 (plusieurs dizaines de milliers) afin d'en faciliter la recherche et la réutilisation.

Mise en place d'une stratégie de communication à long terme, incluant la création d'un plan de communication définissant les objectifs, les cibles, les messages clés, les canaux de diffusion, ainsi que les actions nécessaires pour assurer une communication cohérente et efficace sur le long terme.

7. PERSPECTIVES POUR 2026

Orientations stratégiques

2026 sera une année de mise en œuvre des nombreuses études qui ont jalonné 2025. Qu'il s'agisse du projet de territoire au numérique responsable, du schéma directeur des systèmes d'information ou du schéma de développement économique, il faudra passer de la réflexion à la mise en œuvre des décisions prises par les élus. La feuille de route est prête pour le nouvel exécutif.

A ce titre, il sera proposé aux nouveaux élus un parcours de formation sur l'ensemble des compétences de la CCGB, ainsi que sur les sujets fondamentaux tels que les finances. Le projet de budget 2026 prévoit la possibilité de formation pour les élus qui ont droit à 6 jours de formation par an.

Par ailleurs, afin de renforcer la communication à destination des élus et des agents des communes, 2026 verra la mise en place d'un intranet. Celui-ci permettra l'accès aux dossiers nécessaires pour exercer son mandat de façon sereine et surtout documentée.

En ce qui concerne les services, l'intelligence artificielle devra être intégrée dans les pratiques : rédaction de notes, comptes-rendus de réunion automatiques, plannings... tout en étant très contrôlée. Il s'agit là d'une aide pour les tâches fastidieuses ou répétitives, mais certainement pas la panacée.

Projets en cours ou à venir

Les élus devront se positionner sur le début des travaux du pôle enfance culture jeunesse. Les délais de validité des marchés ayant été décalés au 30 juin 2026, il leur faudra se positionner sur la poursuite du projet avec ou sans subvention de l'Etat et de l'Union européenne.

Il sera possible, dès que les élus le décideront, de lancer un concours de maîtrise d'œuvre pour le centre administratif. Il en sera de même pour la rénovation du gymnase.

Les jardins de Vallery devront également faire l'objet d'un travail. La consultation lancée 2024 fin n'a pas eu l'effet escompté. La demande de la CCGB qui envisageait trois aspects (réparations urgentes, rénovations, et évocations au cours de l'histoire) n'a manifestement pas été calibrée convenablement. Il conviendra sans doute de dissocier les réparations urgentes et les rénovations des évocations historiques, les deux sujets étant trop éloignés pour les acteurs économiques concernés.

Pour ce faire, les services proposeront un Plan Pluriannuel d'Investissements en prenant en compte les recettes liées à ces dépenses, et les élus prioriseront les projets dans le temps.